

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

2023/2024



Assemblée Générale 2024



## Le mot du Président



La loi du 24 juillet 2019 a réformé profondément la chasse française.

En réduisant immédiatement le prix du permis national de 400 à 200 euros, cette pseudo bonne nouvelle pour le porte-monnaie de chacun a donné l'impression trompeuse que tout irait mieux.

En effet, si cette réforme fragilise durablement les comptes des fédérations départementales au profit de la Fédération nationale, elle a également abouti à la disparition de l'Office National de la Chasse et la Faune Sauvage, dont le coeur de métier était la chasse. Aujourd'hui, avec l'Office Français de la Biodiversité, il est simple de constater que le compte n'y est pas.

Ce nouvel établissement aux compétences étendues traite avant tout des missions environnementales mais beaucoup moins de ce qui nous préoccupe : la police de la chasse et le suivi scientifique des espèces.

De fait, notre fédération dont l'enjeu principal demeure la sécurité, a été contrainte de mettre en place un service de garderie, ce qui n'est pas sans conséquence sur notre budget de fonctionnement soit 120 000 euros par an.

Le suivi scientifique, notamment du petit gibier n'est plus une priorité pour l'Office, et force est de constater qu'il ne l'est pas non plus pour la fédération nationale.

Pour autant, comme vous le savez, je suis un indéfectible optimiste. Dans notre département de Seine-Maritime, je suis heureux de constater que nous avons su dépasser l'ensemble de ces difficultés.

Nous entretenons ainsi de très bonnes relations avec l'ensemble de nos partenaires au quotidien : services déconcentrés de l'Etat, ONF, OFB, collectivités territoriales, agriculteurs, forestiers privés, pêcheurs, utilisateurs de la Nature et plus largement associations de protection de la nature

Ce n'est pas un hasard si notre schéma départemental a été validé l'an dernier à l'unanimité.

Vous pouvez compter sur ma détermination à exiger ce qui sert l'intérêt de notre communauté avant tout dans une démarche responsable et engagée de gestion adaptative des espèces et de préservation des milieux.

La chasse est un atout d'avenir pour notre département.

*José Doméné Guérin , président de la FDC76*

# Calendrier des réunions du Conseil d'Administration et du bureau de la FDC76

---

## **Dates des réunions**

### **❖ CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Le 5 juin 2023
- Le 4 septembre 2023
- Le 6 novembre 2023
- Le 8 janvier 2024
- Le 11 mars 2024

### **❖ BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Le 5 juin 2023
- Le 7 août 2023
- Le 4 septembre 2023
- Le 2 octobre 2023
- Le 6 novembre 2023
- Le 4 décembre 2024
- Le 8 janvier 2024
- Le 5 février 2024
- Le 11 mars 2024
- Le 1<sup>er</sup> avril 2024

# Commission Petit Gibier



## LE MOT DU RESPONSABLE DE LA COMMISSION :

### RÉMI FIHUE

Plusieurs années de mauvaises reproductions ne permettent plus à la perdrix grise de renouveler ses effectifs, les prélèvements restent faibles et les chasseurs, attentifs à la densité des populations, ne font que constater la disparition de leur gibier de prédilection.

En 2014, cinq fédérations (Somme, Eure, Seine-Maritime, Loir et Cher et Oise) se sont regroupées au sein du collectif « Ensemble, conservons la Perdrix grise » afin de mettre en synergie leurs connaissances, leurs expériences et leurs moyens. Le but : pérenniser un conservatoire des souches sauvages de perdrix grise destinées à des opérations de renforcement de populations naturelles, mais également de communiquer auprès des chasseurs et partager leurs expériences. Force est de constater, à ce jour, que les questions demeurent plus nombreuses que les réponses.

La volonté de la FdC76 reste intacte dans sa politique « Petit Gibier » et continue à accompagner les chasseurs avec, depuis 2018, un plan de soutien dédié, comprenant une aide au renforcement à hauteur 75.000 €/an

A cette aide, il faut y ajouter :

- 18.000 € pour les aménagements (J.E.F.S. – Opération « Mille Buissons »)
- 20.000 € d'aides aux comptages « Petit Gibier »
- 50.000 € dans le cadre de la collecte de données pour la défense de la liste E.S.O.D.

Si depuis 2010, la perdrix grise connaît des difficultés à s'adapter, il en va autrement pour le faisan commun. Hier quasi absent de l'ensemble des communes du département, il continue de coloniser l'espace offrant au chasseur et à son chien de nouvelles opportunités. Les clés de la réussite sont simples : le gîte et le couvert ! Le faisan est inféodé aux territoires correctement aménagés et où il trouve la quiétude.

Les populations de lièvre commun restent stables malgré quelques épisodes infectieux provoquant des disparitions plus ou moins importantes dans certains secteurs. L'espèce semble s'adapter aux évolutions qu'elles soient climatiques ou agricoles.

Le lapin de garenne, le grand absent de nos chasses, un maillon essentiel de la chaîne alimentaire a disparu et personne ne s'en inquiète ! La FdC76 ne l'entend pas ainsi et à défaut de pouvoir mettre en œuvre les solutions efficaces à la sauvegarde de l'espèce, elle s'inscrit dans l'ensemble des programmes dédiés. Actuellement, au travers d'un projet éco-contribution portée par la FRC Normandie sur l'impact de la réintroduction du lagomorphe dans un écosystème prairial de type coteau calcaire.

Nous pouvons également nous réjouir d'avoir conservé la liste complète concernant les E.S.O.D. et ce grâce à la mobilisation de tous pour la collecte des données nécessaires au maintien de ce classement.

Vous l'aurez compris, la gestion de cette petite faune passe par la connaissance des effectifs de populations mais également des données de prélèvements. Des outils modernes, tel que ChassAdapt, sont aujourd'hui à notre disposition en adoptant une approche scientifique et statistique. Cette application, développée par la Fédération Nationale des Chasseurs, permet au chasseur de devenir acteur de la conservation et de la gestion durable des espèces chassées.

## Composition de la commission

Rémi FIHUE, José DOMÉNÉ-GUÉRIN, Stéphane COURTOIS, Didier GOSSELIN, Bruno HAUCHECORNE, Stéphane LE NOÉ, Alain PELLETIER, Michel QUATRESOUS, Nicolas KÜNKEL et Jérôme SAUTREUIL

## Le pôle petit gibier de plaine



### Objectifs du pôle

Le pôle petit gibier a pour objectif d'assurer le suivi des espèces de la petite faune sédentaire de plaine, des outils de gestion et de promouvoir toutes actions en faveur de la pérennité de ces espèces et de leur biotope, dans le cadre de la politique fédérale. Ainsi, il :

- Assure le suivi local et départemental
- Développe la gestion adaptative.
- Recherche à améliorer et rendre les biotopes plus favorables

### Dates des réunions

- Le 22/11/2022 : journée de restitution du réseau lièvre OFB/FNC
- Le 05/03/2024 : journée de restitution du réseau perdrix OFB/FNC

### Résumé technique

Depuis 2018, face aux difficultés de renouvellement des populations de la petite faune sédentaire de plaine le conseil d'administration a mis en œuvre le plan de soutien Petit Gibier. Ce plan est mis en place avec un budget annuel supérieur à 100 000 €. Il se décompose en trois volets :

L'aide à l'aménagement des territoires a pour objet le financement d'outils (semences, arbustes, miscanthus) afin de reconstituer les linéaires de lisières, en apportant couvert et nourriture tout au long de l'année, nécessaire à la protection, reproduction et l'élevage des jeunes.

Une aide à l'implantation ou au renforcement par la participation au financement d'oiseaux de qualité répondant aux exigences techniques de ces opérations (origine, qualité sanitaire,) a été apportée aux GIC volontaires.

Les diverses expérimentations d'implantation de populations de faisans communs ont démontré les facultés de cette espèce à coloniser de multiples milieux et qu'il y a encore une large marge de progression potentielle au sein de notre département.

Le renforcement des populations de perdrix grises répond au défaut de réussite de la reproduction. Sachant que seul un couple sur trois arrive à mener à bien une compagnie, l'objectif est de confier aux couples sans jeune une compagnie de jeunes en favorisant l'adoption.

L'aide à la régulation des prédateurs se concrétise par deux actions :

Un financement direct des acteurs (piégeurs et déterreurs) au titre des frais engagés pour leurs actions sur le terrain tout au long de l'année (matériels, carburants, temps passé...).

Une mise à disposition, pour les piégeurs qui le souhaitent, d'un agent spécialiste du piégeage.

### Les chiffres clés

Lièvre : 52 unités en PG2  
Perdrix : 32 unités en PG2  
Faisan : 11 unités en PG2

Jérôme SAUTREUIL, technicien de secteur

### Les objectifs pour 2024/2025 :

- ✓ Soutenir les structures pour les suivis patrimoniaux
- ✓ Soutenir les opérations d'implantation faisan et de renforcement perdrix
- ✓ Soutenir les actions en faveur de la régulation des prédateurs
- ✓ Soutenir les actions en faveur de l'aménagement des territoires

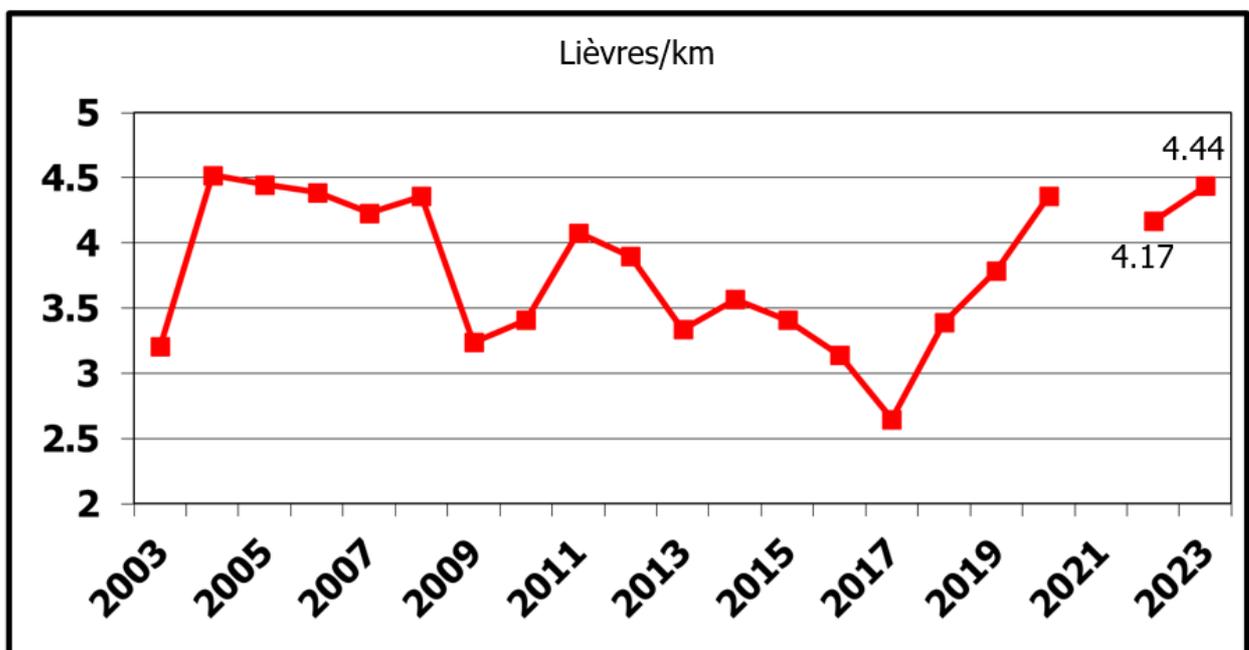
## LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

### LE LIÈVRE COMMUN

#### Evolution des comptages nocturnes de lièvres

Département 76

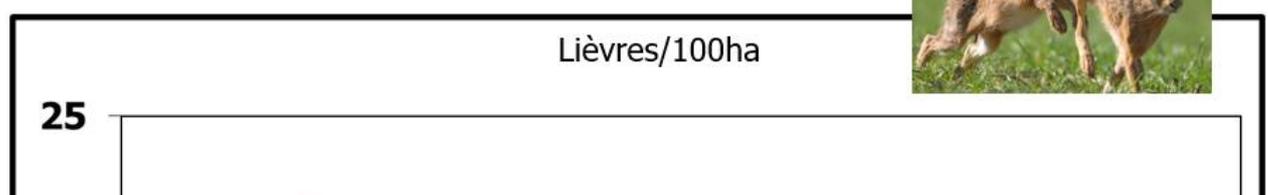
2023: 1571km éclairés



#### Evolution des comptages battues de lièvres

Département 76

2023: 50 108ha battus

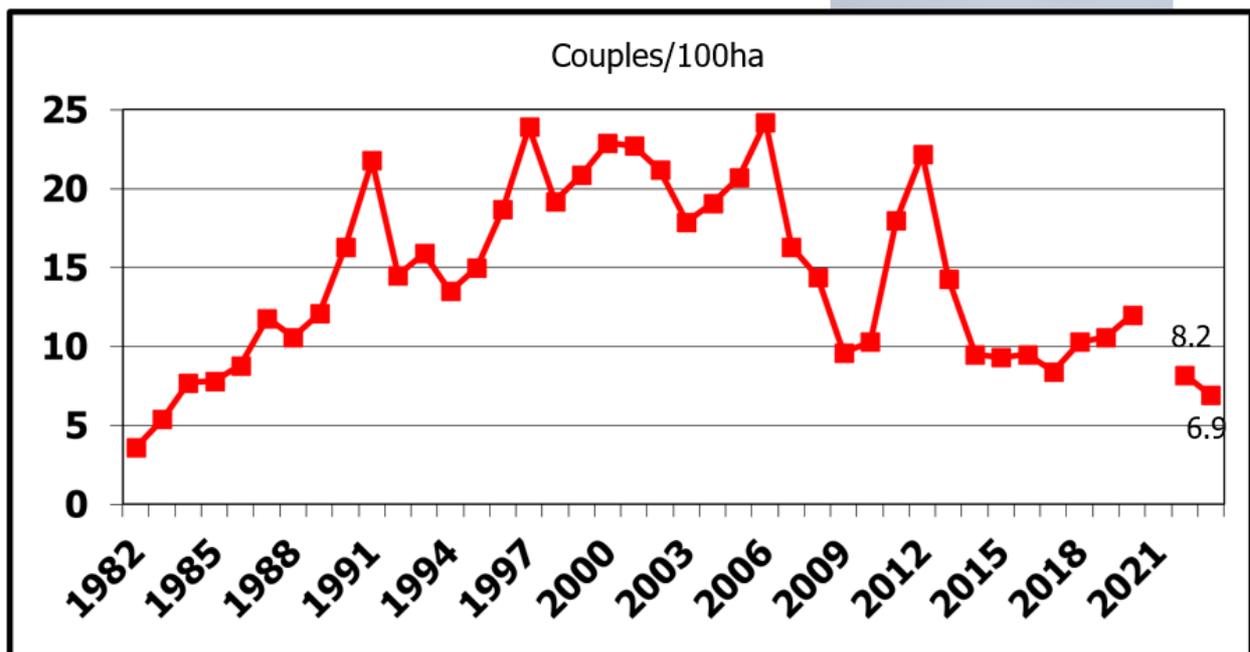


## LA PERDRIX GRISE

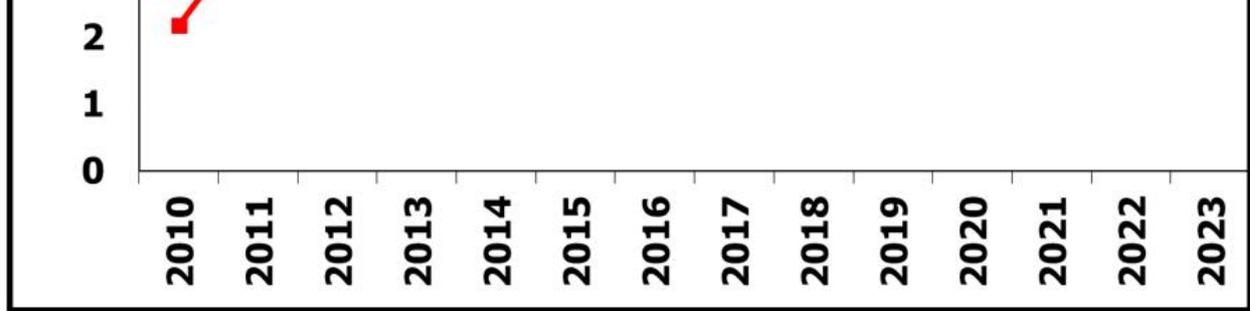
### Evolution des comptages battues de perdrix

Département 76

2023: 50 108ha battus



## LE FAISAN COMMUN



## Le pôle prédateurs/déprédateurs

---

### Objectifs du pôle

Le pôle prédateurs/déprédateurs a pour objectif de maintenir la liste des nuisibles par la récolte de données de terrain :

- Collecte des données de captures
- Dossiers ESOD pour le maintien de la liste
- Formation et recyclage des piégeurs
- Saisie et traitement des données
- Ventilation régulière des constats de dommages

### Les évènements marquants

- Fin juin : récolte des données de captures
- Juillet 2023 : ADD76 : récolte et contrôle des témoins de captures déterrage.
- 15 au 31 juillet : contrôle de 50 piégeurs avec l'APA76
- 6 formations piégeage : 33 adultes et 62 élèves (Cerlangue ; Mesnières ; Envermeu)
- 1 réunion régionale sur le blaireau fdc61



### Résumé technique

Certaines espèces animales sauvages causent inéluctablement des dégâts à la faune sauvage, aux espèces protégées, domestiques, aux biens, à la santé et aux activités humaines. C'est pourquoi il est important de pouvoir les réguler. C'est aussi un élément indispensable à la gestion de la petite faune de plaine qui peut rencontrer, dans certains territoires, des difficultés à garder des niveaux de population satisfaisants eu égard à la simplification de son habitat. Afin de maintenir la liste des espèces « susceptibles de causer des dégâts », nous devons maintenir nos efforts pour organiser les enquêtes « présence/absence » auprès des collectivités et des associations de chasse, les constats de dommages causés par ces espèces.

*Christophe Barre, technicien référent*

## Les chiffres clés

443 piégeurs

8572 renards

744 fouines

13676 corvidés

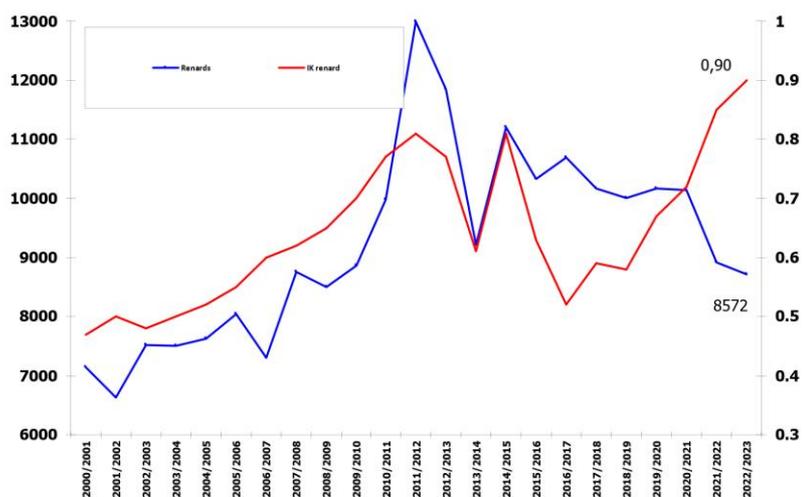
## Les objectifs pour 2024/2025

- ✓ Maintien de la liste des Espèces Susceptibles  
D'Occasionner des Dégâts (ESOD)
- ✓ Vigilance envers les consultations publiques
- ✓ Surveillance sanitaire envers la gale sarcoptique
- ✓ Dossier blaireau : retour de la période complémentaire 15 mai-15 septembre
- ✓ Maintien de l'enveloppe soutien au petit gibier

## LES PRINCIPAUX RÉSULTATS



Evolution de la population de renards (département 76)



## Le pôle promotion des GIC et des structures gestionnaires

---

## Objectifs du pôle

Le pôle "promotion des GIC et des structures gestionnaires" a pour objectif de promouvoir la gestion du petit gibier et de faire en sorte que les espèces lièvre, perdrix grise et faisan commun demeurent chassables sur notre département. Pour cela, nos objectifs principaux sont :

- Continuer à soutenir, techniquement et financièrement, les opérations d'implantation de faisans communs et de renforcement de perdrix grise.
- Promouvoir des actions bénéfiques menées par des chasseurs (opération semoulette, méthodes de piégeage efficaces...)
- Continuer à soutenir, techniquement et/ou financièrement les opérations de recensements indispensables à la gestion : comptages de nuit, battues de printemps, comptages au chant et échantillonnages de compagnies de perdrix grises.



## Dates des réunions

- Le 22/05/2023 : commission petit gibier
- Le 28/08/2023 : commission petit gibier
- Le 25/09/2023 : commission recours petit gibier
- Le 27/11/2023 : commission petit gibier
- Le 26/02/2024 : commission petit gibier

## Les évènements marquants

- 8 170 faisans communs lâchés et financés en partie par la FDC76 en 2023 dans le cadre des opérations de peuplement faisan commun et 13 493 perdreaux gris dans le cadre des renforcements de populations avec plan de gestion.
- 50 108 hectares ont été recensés par battue de printemps au mois de mars 2023. Ces comptages ont été organisés par 44 GIC du département et 6 particuliers.

## Résumé technique

Les GIC et structures gestionnaires sont des supports indispensables pour assurer la gestion du petit gibier et la pérennité de leur chasse dans notre département. Il n'y a pas de hasard en matière de petit gibier : si les populations sont importantes sur un territoire, c'est qu'il y a inévitablement une forte implication des chasseurs locaux.

*Jérôme SAUTREUIL, technicien référent*

### Les chiffres clés

52 GIC « petit gibier » sur le département pour 225 819 ha en 2023 (228 034 ha en 2022)

1 regroupement de chasseurs pour gérer la perdrix grise dans le pays de Caux (collectif Petit Gibier/Caux76)

### Les objectifs pour 2023/2024 :

**Soutenir financièrement et techniquement les opérations de renforcement de perdrix grises**

**Soutenir les opérations faisans communs en place**

**Développer de nouvelles opérations faisans**

## Le pôle conservatoire des souches sauvages de perdrix grise et de faisan commun

## Objectifs du pôle

Le pôle Conservatoire des souches sauvages de perdrix grise et de faisan commun a pour objectif de mettre à disposition des oiseaux de qualité, provenant de souches sauvages, aux gestionnaires de territoires de plaine désirant renforcer les populations sauvages de perdrix grise et de faisan commun pour :

- Étendre les opérations de peuplement faisan.
- Renforcer les populations sauvages de perdrix grise

## Dates des réunions

- Le 16/05/2023 : Réunion du collectif perdrix (élevage Lieury 76)
- Les 13 et 14/12/2023 : Réunion du collectif perdrix (FDC41)

## Les évènements marquants

- Été 2023, lâcher de 13493 perdreaux et 8170 faisandeaux de souches sauvages



## Résumé technique

Pour la saison 2023, en Seine-Maritime, 30 œufs provenant de 3 nids de sauvetage de perdrix grise qui ont été mis en incubation au centre d'élevage de la fdc60. Ces perdrix de souches sauvages permettent de produire chaque année quelques dizaines de couples de perdrix de type F1 pour le « collectif perdrix grise » composé de 5 départements (Seine-Maritime, Oise, Eure, Somme et Loir-et-Cher).

C'est ainsi que, chaque année, dans le cadre de plans de gestion, 13 493 perdreaux de type F2 et F3 sont réintroduits dans les 5 départements du collectif perdrix dont près de la moitié en Seine-Maritime.

## Les chiffres clés

Lâchers de 8170 faisans de type F2 issus de souches sauvages pour la saison 2023.

13 493 perdrix de type F2 et F3 réintroduites dans les 5 départements du collectif perdrix

## Les objectifs pour 2024/2025 :

- ✓ Maintien du sauvetage des nids de perdrix grise
- ✓ Reconstitution de la charte d'élevage de faisan commun de souches sauvages

## Le pôle REZH'EAU agriculture

### Objectifs du pôle

Le pôle REZHEAU agriculture a pour objectif de concilier l'agriculture avec une gestion durable des populations de Petit Gibier.

- Objectif 1 : Limiter l'impact du machinisme agricole sur la faune sauvage
- Objectif 2 : Améliorer la diversité biologique des territoires agricoles et contribuer à la lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols.
- Objectif 3 : Densifier les aménagements en milieu agricole en faveur du Petit gibier.
- Objectif 4 : Animer et gérer le territoire pilote de Belleville en Caux pour vulgariser et communiquer sur les bonnes pratiques de gestion des agrosystèmes.



### Dates des réunions

- Le 22/05/2023 : commission petit gibier
- Le 28/08/2023 : commission petit gibier
- Le 27/11/2023 : commission petit gibier
- Le 26/02/2024 : commission petit gibier

### Les évènements marquants

- 18 Avril 2023 : Opération « Miscanthus » à la FDC.
- 25 Avril 2023 : Opération distribution des semences « Jachères faune sauvage ».
- 08 Août 2023 : Opération distribution des semences CIPAN faunistiques.
- 2 et 3 septembre 2023 : participation au festival de la terre à St Sauveur d'Emalleville.
- 19 septembre 2023 : Visite « saule et miscanthus » spéciale collectivités sur l'exploitation de Simon AVENEL à Goderville (76).
- 05 octobre 2023 : Assemblée Générale de l'AFAC Agroforesterie.
- Novembre à février 2024 : Campagne de plantation de haies en régie.

### Résumé technique

Le travail de diagnostic des territoires agricoles engagé sur différentes zones du département a porté ses fruits ! Il a permis de faire émerger de nouveaux projets d'aménagements du territoire pour 2023 et 2024, ainsi que de réaliser de nombreux chantiers sur le plan opérationnel.

Sur le plan du financement des activités de la cellule agricole il faut savoir qu'elles sont désormais soutenues en majeure partie par l'écocontribution au travers de son plan de renaturation des plaines cultivées.

Le territoire pilote de la ferme du Tors en lui-même sert toujours de support concret pour sensibiliser agriculteurs, chasseurs et étudiants aux portes de la FDC durant de nombreuses visites commentées.

En plus de ce travail d'animation et de terrain principalement orienté sur la promotion de la haie, les opérations annuelles « CIPAN, JEFS, Miscanthus et mille-buissons » ont été menées avec succès en 2023. Pour l'année 2024 les opérations « Miscanthus » et « CIPAN » ne seront pas reconduites car les subventions ne sont plus mobilisables sur ce type d'opération. Le temps d'animation prévu sur ces actions sera donc reporté sur des projets de plantation de haies.

Jordan DANIEL

## Les chiffres clés

- Plantations de haies réalisées en 2023/24 en régie :
  - 9370 m.l de haies continues et discontinues.
- 250 kits buissons distribués
- 82 ha de semences CIPAN implantés.
- 45 ha de JEFS implantés
- Opération « Miscanthus » 2023 :
  - 4,5 ha implantés en bandes de 6m (max) chez 18 demandeurs.

## Les objectifs pour 2024/2025

- ✓ Continuer de soutenir les projets d'aménagements du territoire agricole.
- ✓ Réorienter le temps d'animation (BLC + CIPAN) sur les projets de plantation de haies.
- ✓ Faire la promotion de la barre d'effarouchement « FDC-ORENGE »
- ✓ Poursuivre la mise en œuvre de chantiers pédagogiques de plantation de haies.
- ✓ Etudier les possibilités de financement du pacte en faveur de la haie.



# Commission Grand Gibier



## LE MOT DU RESPONSABLE DE LA COMMISSION :

### **Alain PELLETIER**

La préoccupation de la commission fédérale grand gibier reste principalement la régulation des populations de sangliers. Deux motifs principaux justifient la diminution des effectifs de cette espèce : le volume des dégâts agricoles qu'elle cause avec les montants financiers en jeu, ainsi que le risque de développement de la peste porcine africaine en France.

Avec un tableau de chasse approchant les 10 000 animaux cette saison 2023/2024, le sanglier cause des dégâts importants dans notre département. Il faut ajouter le coût des estimations, des conventions avec les agriculteurs et l'achat de matériel pour la protection des cultures. Finalement, ce sont 1.4 millions d'euros qui sont investis et qui nécessitent un appel de participation des chasseurs au paiement de ses dégâts. Cette situation devient intenable financièrement.

### **Face à cette problématique dégâts la commission se devait de proposer des solutions :**

Réactiver le plan de gestion sanglier afin que les contributions financières territoriales soient appelées sur les surfaces boisées où la chasse du sanglier est pratiquée avec un arrêté préfectoral à l'appui.

Inciter la chasse du sanglier l'été à l'approche ou à l'affût en fournissant des bracelets de remplacement gratuits.

A titre expérimental et sur 3 ans, une unité de gestion sangliers a été divisée en 2 parties afin de responsabiliser les chasseurs qui concentrent trop de sangliers en leur impliquant une contribution territoriale qui correspond aux dégâts de leur secteur.

La commission propose également que toutes les unités de gestion sangliers soient traitées de la même façon y compris celles de moins de 500 hectares boisés

Le suivi sanitaire est aussi une de nos préoccupations, un bracelet de remplacement est proposé dans le cas où l'animal était malade, les blessures par balles ne sont pas concernées par le dispositif afin de promouvoir la recherche au chien de rouge

La protection des cultures est un enjeu majeur, nous proposons aux agriculteurs du matériel lorsque leurs parcelles contiennent des cultures à forte valeur ajoutée. La protection est l'affaire de tous agriculteurs et chasseurs doivent se mobiliser pour réagir rapidement lorsque les dégâts apparaissent

Pour le chevreuil, avec un tableau de chasse de l'ordre de 4 800 têtes pour une attribution de l'ordre de 6 450 chevreuils à l'échelle départementale, la commission ne propose pas de nouvelles mesures particulières. L'ONF ayant abandonné la récolte d'indicateurs de pressions sur la flore travaille désormais avec la méthode Brossier

Pallu pour réaliser des constats ; cette méthode devant être partagée, plusieurs membres de notre commission ont été formés pour réaliser des diagnostics et former les chasseurs qui le souhaitent. La récolte des autres bio-indicateurs : indices kilométriques diurnes et pesée des chevrillards sont maintenus.

Pour le cerf élaphe, la commission constate que les objectifs fixés sont atteints : 516 animaux prélevés sur 679 attribués toutes catégories confondues. Nous continuons notre réflexion pour améliorer les modalités d'attribution afin de permettre les prélèvements là où les animaux sont présents et maintenir les équilibres sylvo-cynégétiques.

Une réflexion est en cours sur le déplacement des hardes en hiver sur la commune de Maucombe, le dérangement excessif en forêt domaniale oblige les animaux à se réfugier en plaine et se concentrent donc au pied de l'autoroute A28 avec des conséquences graves si les animaux venaient à franchir les grillages déjà fragiles.

La réintroduction du cerf en forêt de Brotonne est un enjeu fort de notre commission. Une étude d'impact menée sur le massif conjointement avec l'O. N. F. et les services scientifiques d'I.R.S.T.E.A. nous ont apportés des éléments de réflexion sur les équilibres sylvo-cynégétiques.

La sensibilisation à la sécurité à la chasse du grand gibier s'avère également être un objectif fort de notre commission. Notre fédération propose aux organisateurs de chasse des formations afin de les préparer de façon optimale au respect des règles de sécurité. Des audits de territoires sont proposés afin d'optimiser l'emplacement des postes de tir pour une efficacité des prélèvements. Des miradors de battues sont également proposés afin d'effectuer des tirs en sécurité.



### Composition de la commission

Alain PELLETIER, Mathieu BERGE, Jonathan CANAPLE, Justine DEGRUMELLE, José DOMÉNÉ-GUÉRIN, Olivier DORSON, Rémi FIHUE, Bruno HAUCHECORNE, Margaux LAFONT, Stéphane LE NOÉ, Nicolas KÜNKEL et Benoit BOUJU.

## Le pôle sanglier

### Objectifs du pôle

Le pôle sanglier a pour objectif la gestion et le suivi des populations sur le département de la Seine-Maritime :

- Suivi des déclarations de prélèvements
- Analyse des prélèvements par unité
- Suivi des dégâts de sanglier par unité
- Réflexions sur les modalités de gestion de l'espèce



### Dates des réunions

- Le 13/03/2023 : Commission fédérale grand gibier.
- Le 24/05/2023 : Commission d'arbitrage sanglier.
- Le 21/06/2023 : Commission fédérale grand gibier.
- Le 27/09/2023 : Commission fédérale grand gibier.
- Le 20/10/2023 : Réunion les Loges.
- Le 20/12/2023 : Commission d'arbitrage sanglier.
- Le 20/12/2023 : Commission fédérale grand gibier.

### Les évènements marquants

- 1 réunion spéciale sanglier sur la commune des Loges.
- 2 commissions d'arbitrage sanglier.
- 4 commissions fédérales grands gibiers.

### Résumé technique

Les objectifs de prélèvements qui étaient souhaités par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Seine-Maritime ne sont pas atteints avec un prélèvement pour la saison 2022/2023 de 8062 sangliers ainsi que 24% de laies adultes. Les déclarations de prélèvements par Internet sur le site de la fédération sont de plus en plus importantes chaque année. Les avantages de cette télédéclaration sont multiples : saisis directement le soir de la chasse ou le lendemain, pas d'envoi par courrier du feuillet de prélèvement accompagné des languettes. Il est à noter que les déclarations de prélèvements sont à effectuer dans les 72 heures. Pour la saison 2024/2025, les chasseurs devront être attentifs à leur niveau de population dès l'ouverture et adapter leurs prélèvements en conséquence.

*Benoît Bonju, technicien référent*

## Les chiffres clés :

8062 sangliers au

tableau de chasse

2022/2023

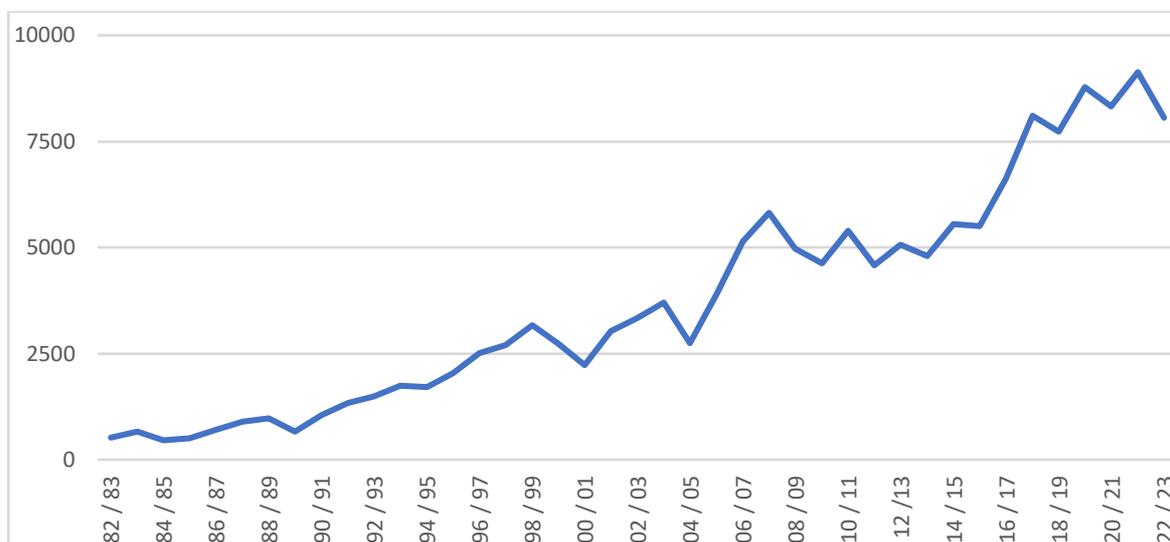
24% de laies adultes

## Les objectifs pour 2024/2025 :

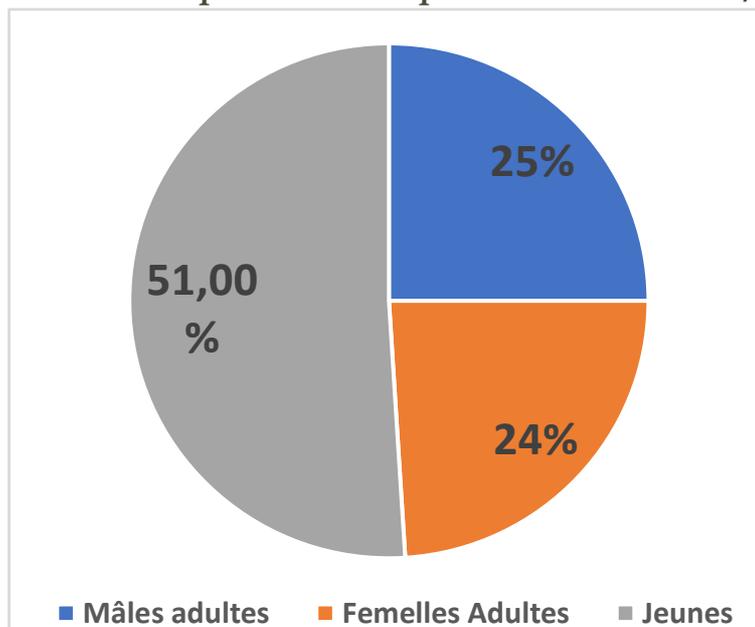
- ✓ Faciliter les prélèvements en assouplissant la réglementation
- ✓ Réactivation du plan de gestion sanglier.
- ✓ Inciter aux prélèvements par le biais d'un bracelet de remplacement gratuit après le premier prélèvement entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 août.

## LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

Évolution du tableau de chasse sanglier  
Département de la Seine-Maritime



## Répartition des prélèvements pour la saison - 2022/2023



## Le pôle Cervidés

### Objectifs du pôle

Le pôle Cervidés a pour objectif la gestion et le suivi des populations de cervidés sur le département de la Seine-Maritime :

- Suivi et analyse des déclarations de prélèvements.
- Veiller au maintien de l'équilibre forêt - gibier.
- Suivi des dégâts de cervidés par zone de gestion.
- Continuer d'améliorer la gestion qualitative des cerfs mâles



### Dates des réunions

- Le 06/04/2023 : Comité de pilotage Cervidés
- Le 17/04/2023 : Réunion demandeurs grands cervidés Eawy.
- Le 18/04/2023 : Réunion demandeurs grands cervidés Roumare.
- Le 19/04/2023 : Réunion demandeurs grands cervidés Lyons.

### Les évènements marquants

- Organisation des IKA nocturnes grands cervidés sur les massifs de Eawy, Lyons et Roumare
- Le 8/04/2023 : exposition des trophées de grands cervidés à la Maison de la Chasse et de la Nature

### Résumé technique

Dans le cadre du suivi des populations de cervidés, en 2023, 6 zones de gestion ont fait l'objet d'un relevé complet des indices de changement écologique et 6 autres zones ont été suivies en indices kilométrique d'abondance pour le chevreuil.

- Les indices kilométriques diurnes pour le chevreuil nécessitent 65 jours de travail annuel pour le personnel technique de la FDC76
- Les indices kilométriques nocturnes nécessitent 18 nuits pour le personnel de la FDC76
- Les indices de consommation représentent quant à eux 55 jours de travail pour le personnel de la FDC76

*Benoît Bouju, technicien référent.*

## Les chiffres clés

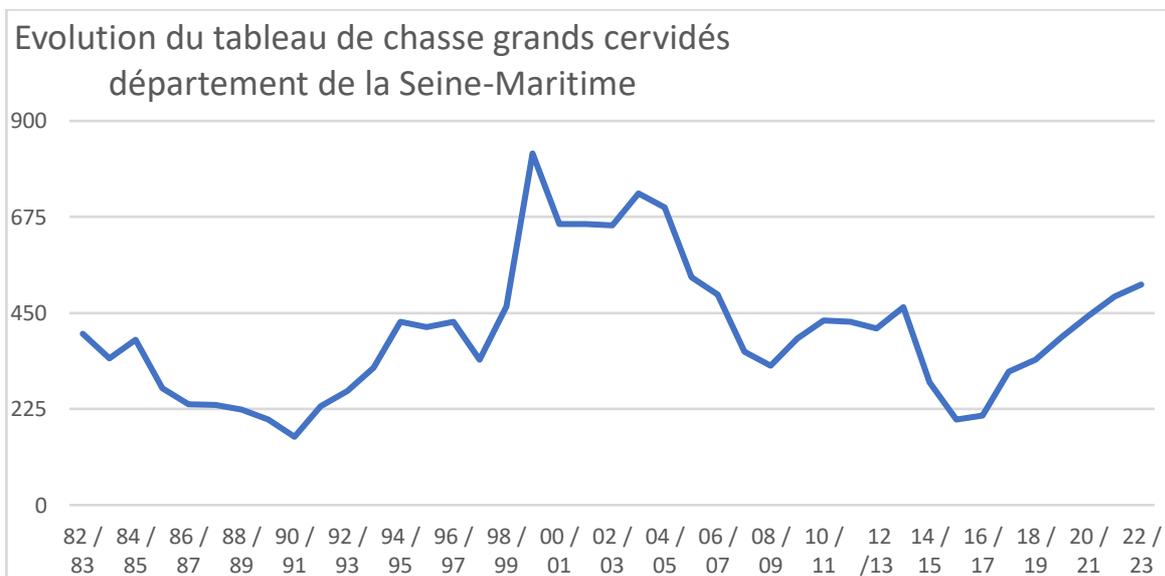
2193 demandeurs de plans de chasse chevreuil

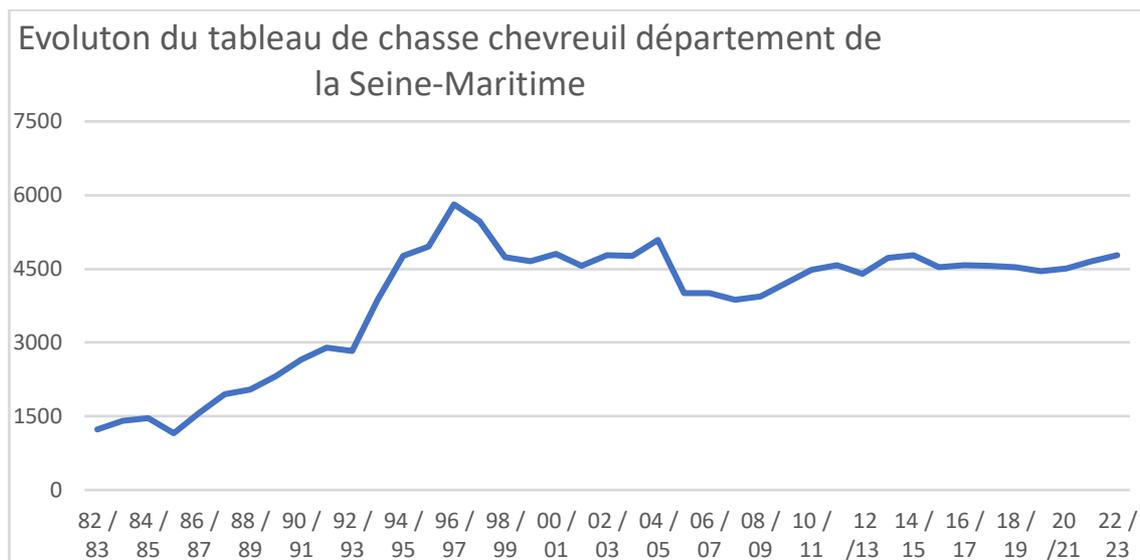
769 attributions de grands cervidés pour la saison 2023/2024

## Les objectifs pour 2024/2025 :

- ✓ Améliorer la répartition des attributions de grands cervidés
- ✓ Améliorer la gestion qualitative des cerfs mâles

## LES PRINCIPAUX RÉSULTATS





## Le pôle dégâts de gibier

### Objectifs du pôle

Le pôle dégâts de gibier a pour objectif de faire un point régulier sur l'évolution des dégâts agricoles du grand gibier dans le département. Le pôle partage les informations collectées au sein du COPIL bio-indicateurs, de la commission d'arbitrage sanglier, des commissions locales, des comités de vigilance et des assemblées générales de demandeurs.

### Les objectifs :



- Définir les unités de gestion sanglier "à risque"
- Définir les communes en « point noir »
- Analyser et communiquer sur les données dégâts

**Réunions estimateurs :** celles-ci ont pour but d'informer et d'organiser les missions des estimateurs.

### Résumé technique :

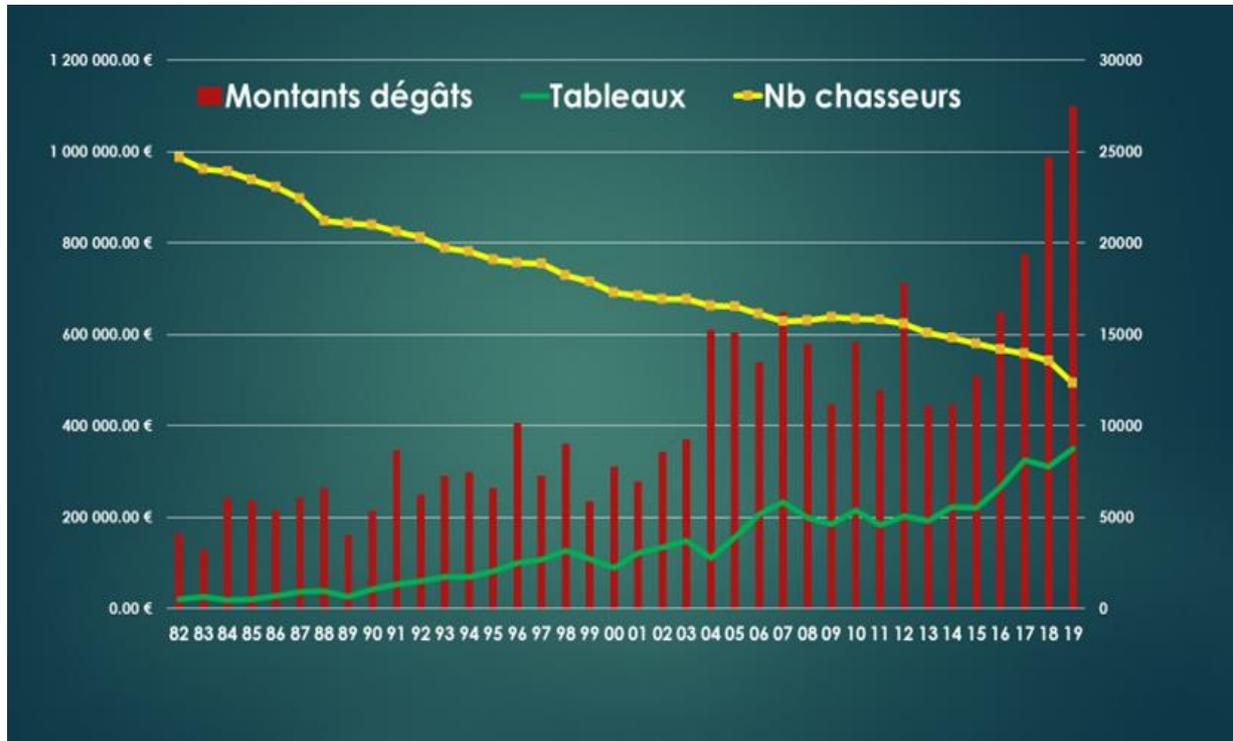
Le total des surfaces d

On peut noter que la part des cervid, dans les massifs d'Eawy et de Lyons, poser des problles attributions pour tenir compte du ph

Ler mars 2023 sous la tutelle de l

Il est temps de changer le logiciel de notre gestion et plus adapt

**Nicolas Künkel directeur**



## Les chiffres clefs

Pour l'année civile 2023 :

436 hectares de surface détruite, toutes cultures confondues, pour le sanglier et 75 hectares pour le cerf

16 communes en « point noir » sanglier

**Les objectifs pour 2024/2025 :**

- ✓ **Maîtriser la population de sangliers pour réduire significativement la facture des dégâts agricoles du sanglier**
- ✓ **Réduire le nombre de communes en "point noir"**
- ✓ **Réactiver le plan de gestion sanglier**

## **Le pôle sécurité**

### **Objectifs du pôle**

Le pôle a pour objectif de sensibiliser les adhérents de la fédération aux bonnes pratiques en matière de sécurité :

- Informer les chasseurs des statistiques nationales des accidents
- Sensibiliser et former les chasseurs aux bonnes manipulations d'armes
- Aider les responsables de territoires dans l'organisation de leurs chasses



### Les évènements marquants

- Pour la troisième saison consécutive, le nombre d'accidents est inférieur à cent.

### Résumé technique

Le nombre d'accidents de chasse diminue régulièrement dans notre pays. Depuis trois saisons, le nombre de décès est le plus bas depuis la création de la cellule sécurité à la chasse créée par l'OFB.

Néanmoins, ceux-ci pourraient être encore moins nombreux si les règles de bases (angles des trente degrés et manipulations sécurisées) étaient encore davantage respectées.

En effet, l'OFB relève une récurrence de ces manquements qui provoquent ces accidents.

De plus, notre département est très exposé aux risques d'incidents de chasse.

En effet, l'habitat dispersé qui le caractérise ainsi que la densité d'habitants qui ne cesse de croître, surtout dans la partie rurale, nécessite une vigilance accrue des responsables de territoires.

Face à ce constat, votre fédération a été à l'initiative, en partenariat avec la cellule « sécurité à la chasse » de l'OFB, d'un programme de formations théorique et pratique destinées à tous les adhérents, qu'ils soient responsables de territoires de chasse ou simples participants.

À ce jour, ce sont plus de quatre cents adhérents et responsables de territoires qui ont été formés par la fédération, avec le concours très actif des associations partenaires : l'ADCGG 76, et l'UGP 76, à la formation Organisateur de chasse .

Ces mêmes associations ont mis à disposition pas moins de quinze bénévoles qui sont devenus, après une formation dispensée par l'ONCFS, formateurs pour la deuxième formation : sécurité à la chasse.

*Laurent Boucher Noël, technicien référent*

## Les chiffres clés

15 formateurs « sécurité à la chasse et formation décennale »

3751 chasseurs seinomarins ont suivis la formation décennale

## Les objectifs pour 2024/2025 :

- ✓ Continuer d'informer et former les chasseurs
- ✓ Sensibiliser les responsables de territoires aux incidents
- ✓ Mise en place des diagnostics « territoires »

## Evolution du nombre d'accidents (Blessés et mortels)



Source : Office français de la biodiversité – Pôle d'Auffargis

# Le pôle Garderie Fédérale

---

## Objectifs du pôle

Le pôle "garderie fédérale" a pour objectif de resserrer les liens entre la Fédération et ses adhérents par une présence sur le terrain. Les agents de développement ont principalement une mission d'information. Le but de cette garderie est de faire respecter le SDGC en vigueur dans le département et de participer à la sécurité à la chasse en faisant des recommandations aux chasseurs : pose des panneaux, modification des angles de tirs, rappel des bons comportements et des obligations inscrites dans l'arrêté sécurité. La garderie a également une mission de médiation entre chasseurs/riverains. La présence des agents permet d'apaiser les dialogues, et ouvre les échanges.

Pour cela, la fédération s'appuie sur un technicien et cinq agents de développement. Les agents travaillent en binômes sur des secteurs prédéfinis.

En fonction des périodes de chasse, la garderie modifie ses zones de surveillance.

De manière plus ponctuelle, les agents répondent aux questions des élus locaux, des promeneurs et autres usagers de la nature. Des dépôts sauvages d'ordures sont aussi signalés en mairie.

## Les évènements marquants :

- Suivi régulier avec l'OFB pour échanger sur les dossiers communs
- Une journée de formation à destination des polices rurales de Caux Seine Agglo et Cany Barville
- Remontées d'informations permettant de régulariser des déclarations de grand gibier

## Résumé technique :

La saison 2023/2024 s'inscrit dans la continuité des deux saisons précédentes. Nous constatons une augmentation des remontées d'informations venant des chasseurs. Au cours de la saison 23/24, les agents de développement ont constaté 21 infractions, relevant pour la plupart de la non-présentation des documents. Deux constats font l'objet de poursuites : une absence de panneaux signalant une chasse en cours sur une route départementale ainsi qu'un déplacement de sanglier sans dispositif de marquage. D'autres signalements sont traités par l'OFB avec un appui de la Fdc.

De nombreux titres permanents sont dans un état ne permettant pas leur contrôle, un nouveau rappel pourrait être fait dans les prochains InfosChasse pour la demande de duplicata.

La présence de la garderie est bien perçue par la grande majorité des chasseurs, et répond à un besoin du monde cynégétique. Les agents ont de bons retours de la part des adhérents rencontrés : certains constatent une baisse de la fréquentation de leurs bois par d'autres usagers, beaucoup demandent une présence accrue sur le terrain.

Antoine Rayon

## Les chiffres clés

155 sorties effectuées par la  
garderie fédérale

21 infractions constatées

2 font actuellement l'objet de  
poursuites

## Les objectifs pour 2024/2025 :

Continuer les échanges avec les chasseurs

Continuer à cibler les équipes à problème

Renforcer les informations sur la sécurité

Communiquer pour le SIA



# Le pôle dégâts de gibier

## Objectifs du pôle

Le pôle dégâts de gibier a pour objectif de faire un point régulier sur l'évolution des dégâts agricoles du grand gibier dans le département. Le pôle partage les informations collectées au sein du COPIL bio-indicateurs, de la commission d'arbitrage sanglier, des commissions locales, des comités de vigilance et des assemblées générales de demandeurs.

## Les objectifs :

- Définir les unités de gestion sanglier "à risque"
- Définir les communes en « point noir »
- Analyser et communiquer sur les données dégâts

**Réunions estimateurs** : celles-ci ont pour but d'informer et d'organiser les missions des estimateurs.



## Résumé technique :

**Le total des surfaces détruites dans le département a une nouvelle fois augmenté passant ainsi de 300 Ha en 2022 à 511 Ha en 2023 soit quasiment au même niveau que 2021 (536 Ha).**

On peut noter que la part des cervidés dans le montant des dégâts ne cesse de croître représentant 25 % du total des indemnités ce qui peut localement dans les massifs d'Eawy et de Lyons poser des problèmes aigus. Il conviendra d'étudier plus finement la gestion des attributions pour tenir compte du phénomène de concentration en hardes importantes en plaine. Le dérangement en forêt est une cause à laquelle il convient de s'attaquer concrètement.

L'aide exceptionnelle accordée par le président de la République (80 millions d'euros sur 4 ans dont 351 863 euros cette année pour la Seine-Maritime) nous permet certes de respirer un peu financièrement mais cela ne règlera en rien l'intensité de la crise provoquée par la surpopulation de sangliers en Seine Maritime. Effet, dans le cadre du protocole d'accord national signé le 1<sup>er</sup> mars 2023 sous la tutelle de l'Etat, les chasseurs se sont engagés auprès de l'ensemble des organisations agricoles à réduire les surfaces détruites par le grand gibier de 20 à 30 % d'ici 3 ans sous peine de voir amputées les aides promises.

Il est temps de changer le logiciel de notre gestion et plus adaptée à la situation actuelle et de parvenir concrètement à réduire les surfaces détruites dans notre département.

**Nicolas KÜNKEL**

### Les chiffres clefs

Pour l'année civile 2023 :

436 hectares de surface détruite, toutes cultures confondues, pour le sanglier et 75 hectares pour le cerf

16 communes en « point noir » sanglier

### Les objectifs pour 2024/2025 :

- ✓ Mettre en place un plan d'action pour réduire significativement la facture des dégâts agricoles du sanglier
- ✓ Réduire le nombre de communes en "point noir"

## Le pôle sanitaire

### Objectifs du pôle

Le pôle sanitaire a pour objectif d'assurer une veille sanitaire visant principalement les espèces chassables et prédatrices.

- Détecter et expliquer les mortalités anormales dans la faune sauvage



- Informer les chasseurs sur les zoonoses et les règles lors de la manipulation de certaines espèces

- Former les chasseurs aux bonnes pratiques en matière d'hygiène de la venaison
- Accompagner et informer les adhérents lors d'évènement sanitaire

### Les activités de la dernière saison.

- Le 27 juin : Formation examen initial de la venaison
- Le 21 novembre : Formation à l'examen initial de la venaison en forêt d'Eu

### Les évènements marquants

- La France toujours indemne de PPA.
- La gale sarcoptique du renard toujours présente

### Résumé technique

Avec l'ensemble de ses partenaires (LDA 76, réseau SAGIR, ADCGG, APA, UGP, DDPP, GDMA 76) la fédération participe activement au suivi sanitaire de la faune sauvage. À la suite des événements sanitaires qui ont touché notre département depuis une vingtaine d'années : Tuberculose bovine, Influenza aviaire, tularémie, gale sarcoptique, mutations du VHD /EBHS, les adhérents de la FDC sont en première ligne puisque quotidiennement en contact avec la faune sauvage. En 2023, ce sont plus de 30 animaux qui ont fait l'objet d'une analyse. À noter également trente-huit formés à l'examen initial de la venaison. Lors de la saison qui vient de s'écouler, quinze demandeurs ont pu bénéficier du dispositif « bracelet sanitaire » qui permet de remplacer un dispositif de marquage posé sur un animal visiblement déficient.

*Laurent Boucher Noël, technicien référent*

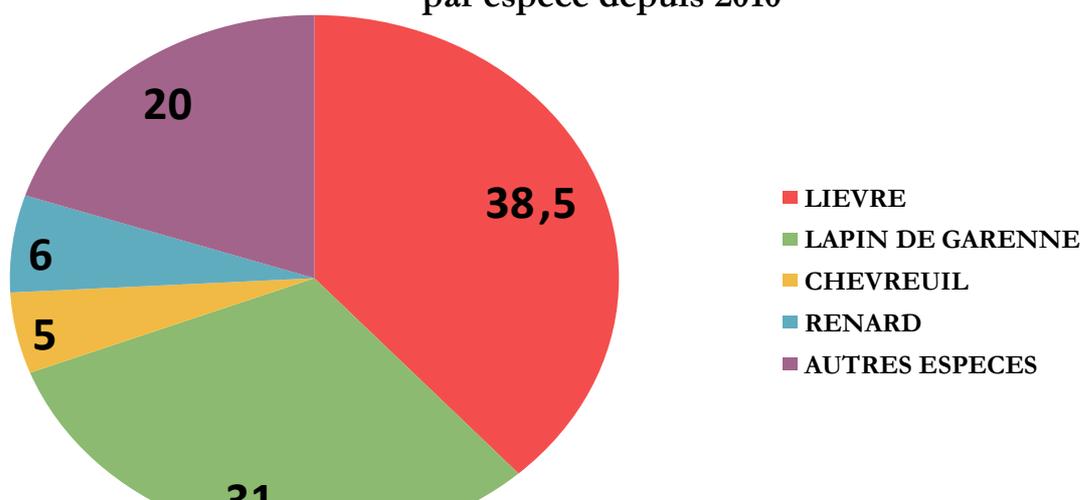
### ***Les objectifs pour 2024/2025 :***

*Continuer le suivi de la gale sarcoptique*

*Sensibiliser les chasseurs aux bonnes pratiques sanitaires*

## LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

**Répartition en pourcentage des analyses par espèce depuis 2010**





# Commission Natura 2000 / Migrateurs



## LE MOT DU RESPONSABLE DE LA COMMISSION :

Alexandes DESHAYES

Chers amis,

Voilà quelques mois que j'ai repris l'animation de la commission Migrateurs. N'étant pas proche de la fédération auparavant, j'ai découvert une équipe d'administrateurs et de techniciens très motivés et tous experts et passionnés par la défense de nos chasses et de nos territoires.

La chasse de demain ne pourra être défendue que si nous donnons à nos représentants un maximum de données chiffrées sur les oiseaux migrants : leurs chemins de migrations, la teneur de leur reproduction, sur les prélèvements, et enfin sur la composition des populations (Age-ratio ; sex-ratios)...

Pour cela, les techniciens de la fédération réalisent des comptages de jours en visuel et emploient de nouvelles technologies de suivi : les radars ornithologiques ainsi que les balises GPS (programme de suivi d'anatidés par balises réalisé sur la vallée de la Durdent en 2023). Ils réalisent également des opérations de baguages de bécasses (une centaine baguée cette année) ou encore de Bécassines afin de suivre la dynamique de ces espèces et de veiller sur l'état physiologique des oiseaux en cas de vague de froid... Vous les chasseurs, vous devez maintenant également partager vos données pour nous aider. Utiliser Chassadapt ou son carnet bécasses, renvoyer son carnet de prélèvement pour les gabionneurs et les chasseurs à la botte sur le DPM, partager les ailes de ses canards pour des analyses, c'est le devoir de chacun.

Avec toutes ces infos, les représentants de la FNC auront de quoi argumenter face à nos opposants quand la chasse sera remise en cause pour une espèce que nous savons en bonne santé. Ne craignez pas de confier vos prélèvements à la Fédération des Chasseurs, nous ne sommes pas là pour vous surveiller mais pour défendre la chasse.

La commission Migrateurs est également toujours en soutien de l'ACDPM dans ses nombreux combats quotidiens. Le dossier du « reposoir sur Dune » est l'un des gros dossiers du moment en matière de défense de territoires de chasse, il semble que les avancées soient plutôt positives pour le moment. Il faut rester vigilant.

La fédération continuera de veiller à ce que les chasseurs de la Baie de Seine puissent être entendus par le gestionnaire et les différentes administrations en matière de gestion de milieux naturels notamment ou encore d'hydraulique. N'en déplaise à certains les habitats de la réserve naturelle ne resteront favorables à l'accueil des oiseaux migrateurs que si les usagers de la baie (chasseurs, agriculteurs, coupeurs de roseaux...) sont écoutés et surtout encouragés !

Le pôle REZH'Eau de la fédération est constitué de deux animateurs et un apprenti. Grâce à leurs actions soutenues depuis leur début en 2012 par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, 140 propriétaires, chasseurs, mais aussi agriculteurs qui participent à notre programme de valorisation des zones humides chassées. Ceux-ci bénéficient de l'appui, de l'expertise et des compétences pour les aider à entretenir leurs mares, tourbières ou marais... Ensemble, nous assurons donc la gestion de près de 1400 hectares de zones humides réparties dans notre département. Force est de constater que nous sommes aujourd'hui des gestionnaires reconnus et tout autant plébiscités par les pouvoirs publics. Ce pôle est un vrai relais entre les propriétaires chasseurs et les nombreuses et complexes instances locales ou nationales. Et enfin, nous arrivons à dialoguer et faire avancer des dossiers. Le partenariat avec le Conservatoire du littoral au sujet des ORE mais aussi notre implication sur les tourbières en sont les plus exemples les plus flagrants.

Connaître pour protéger la liste des espèces de migrateurs chassables et gérer durablement les zones humides pour être reconnu, telles étaient les ambitions de départ et portées par mes prédécesseurs. Aujourd'hui, il m'appartient de poursuivre le travail accompli. Aussi, soyez assurés chers amis que je veillerai personnellement à la poursuite de ces chantiers de longue haleine pour la sauvegarde de nos chasses et de nos territoires.

Alexandre

#### Composition de la commission

**Didier GOSSELIN, Alexandre DESHAYES, Guy CONTAMINE, José DOMÉNÉ-GUÉRIN, Alexandre GRAIN, Nicolas GUILLEBERT, Valérie PAIN, Matthieu TÉTREAU, Nicolas KÜNKEL, Jordan DANIEL, Pierre LEVESQUE et Margot LEMONNIER.**

## Le pôle avifaune migratrice

---

### Objectifs du pôle

Le pôle Avifaune migratrice a pour objectif de mener à bien les études scientifiques concernant les espèces d'oiseaux migrateurs (phénologie de la migration, connaissances des espèces...) ainsi que de travailler en faveur de la gestion et de la conservation des habitats favorables.

- Objectif 1 : Conserver la liste des espèces migratrices chassables lorsque la démographie des espèces le permet.
- Objectif 2 : Assurer la mise en œuvre de la stratégie de l'ISNEA (comptages, suivis de la nidification, études des prélèvements...) dans notre département.
- Objectif 3 : Promouvoir et communiquer sur l'ensemble des modes de chasse traditionnels aux oiseaux migrateurs.
- Objectif 4 : Coordonner et assurer les missions de baguage tout en apportant une veille physiologique sur les oiseaux lors des vagues de froid notamment.



### Dates des réunions

- Le 29/06/2023 : Groupe technique travaux mares de chasse en RNNES.
- Le 30/08/2023 : Conseil scientifique de l'ISNEA.
- Le 10/10/2023 : Commission fédérale migrateurs/Natura2000.
- Le 11/10/2023 : Groupe de travail « régularisation mares de chasse du DPM » avec la DDTM et l'ACDPM.
- Le 30/01/2024 : Réunion gestion des zones de non-chasse en RNNES
- Le 28/02/2024 : Conseil scientifique de l'ISNEA
- Le 13/03/2024 : Commission fédérale migrateurs/Natura2000.

### Les évènements marquants

- Le 02/04/2023 : AG de l'ACDPM BS PC
- Le 21/06/2023 : Comité consultatif de la RNNES
- Le 07/07/2023 : Réunion publique de l'ISNEA à Abbeville.
- Le 06/09/2023 : Comité de pilotage « reposoir sur dune » (aval baie de seine)
- Le 26/01/2024 : Comité consultatif de la RNNES

### Résumé technique

Sur le front de la grippe aviaire la saison de chasse au gibier d'eau en Normandie s'est déroulé relativement sans accrocs ! Malgré le passage assez rapide en risque « élevé » sur le plan de l'épizootie les détenteurs d'appelants ont pu transporter 30 appelants maximum. Malgré cela il faut tout de même noter des dommages collatéraux chez les détenteurs d'appelants du Nord, nous leur témoignons notre soutien...

La saison 2023/2024 aura été une bonne saison en matière de baguage. 95 Bécasses ont été capturées par le bagueur fédéral en 9 sorties.

Quant aux Bécassines, l'eau est toujours le facteur déterminant de la présence des bécassines. Pas de sécheresse notable lors de l'été dernier, les marais étaient donc plutôt accueillants grâce également aux grandes marées d'août 2023. Ce sont donc 9 sorties de baguage de Bécassines qui ont eu lieu entre août 2023 et mars 2024. Celles-ci ont pu être orchestrées par notre bagueur bénévole Christian CANINO (merci à lui !) et nos bagueurs fédéraux Jordan DANIEL et Léa BAILLEUL. Cette dernière ayant réussi son examen de baguage cet hiver, elle va donc pouvoir renforcer l'effort de baguage sur le département, bravo à elle ! 80 Bécassines ont donc été baguées par notre réseau de bagueurs.

À l'aube de la généralisation des plans de gestion adaptatifs avec quotas de prélèvements, il devient urgent de dynamiser et de s'activer davantage à la participation aux études scientifiques, notamment sur les aspects qualitatifs et quantitatifs de nos prélèvements !

A propos des études de prélèvements je rappelle tout d'abord que les déclarations de tableaux de chasse individuels de limicoles sur le DPM sont obligatoires ! Attention l'Etat a bien conditionné l'assurance des dernières amodiations du DPM en échange du sérieux des chasseurs côtiers sur ce point... Une clause de revoyure est d'ailleurs prévue dès 2026 par l'arrêté ministériel !

Récemment, un nouveau groupe d'experts a vu le jour au sein de la commission européenne avec pour mission d'établir une liste prioritaire des oiseaux en déclin (liste NADEG). Des espèces comme le Chevalier gambette, L'Huitrier-pie ou encore le Canard pilet figurent dans les espèces menacées.... Le principe de précaution a été retenu par ce groupe de travail : pas de données démographiques = PAS DE CHASSE... Il y a donc **urgence à déclarer nos prélèvements** qui fournissent déjà une première information capitale pour évaluer la dynamique des populations de nos chers oiseaux migrateurs.

Les dissections de limicoles continuent dans ce sens. Je remercie particulièrement mon équipe de bénévoles qui produit un travail très sérieux et méthodique, ils se reconnaîtront. Environ 250 limicoles auront été analysés pour la saison 2022-2023. Depuis 2023 un vaste programme scientifique intitulé « LIMICOLIRE » est d'ailleurs engagé pour valoriser au mieux les limicoles disséqués : photos des plumages, prélèvements génétiques et autres mesures biométriques donnent une valeur scientifique de renom à notre travail.

Je remercie donc également sincèrement tous les chasseurs participants à ces différents protocoles (lectures d'ailes, collecte limicoles, photos d'Oies...). Sans eux ces études ne seraient pas possibles ! Ce réseau doit impérativement prendre de l'ampleur et la participation à ces études doit même devenir un réflexe pour l'ensemble des chasseurs de migrateurs !

La faiblesse de notre réseau scientifique reste cependant la communication descendante vers les chasseurs pour le moment. Le message a été entendu par la FNC et l'ISNEA qui prévoient la sortie de plusieurs supports de communication dès le printemps 2024.

Les prélèvements sont notre grande force donc ne réitérons pas les erreurs du passé, n'attendons pas d'être mis au pied du mur et donnons-nous les moyens d'y arriver en participant à ces études et en communiquant autour de nous : dans les gabions, au bord de mer, avec les copains de chasse... Si demain nous devons attribuer des quotas à certaines espèces, ils seront fixés au plus juste si nous avons une vision des prélèvements proche de la réalité, à l'inverse, je vous laisse imaginer la suite !

*Jordan Daniel, technicien référent*

## Les chiffres clés :

Opérations de baguage 2023/2024 :

- 95 bécasses des bois baguées

- 80 Bécassines baguées

Collecte de limicoles :

- 250 limicoles pour la saison 2022-2023

Récoltes d'ailes de canards :

- 600 ailes analysées pour la saison 2022-2023

Programme balises FRC :

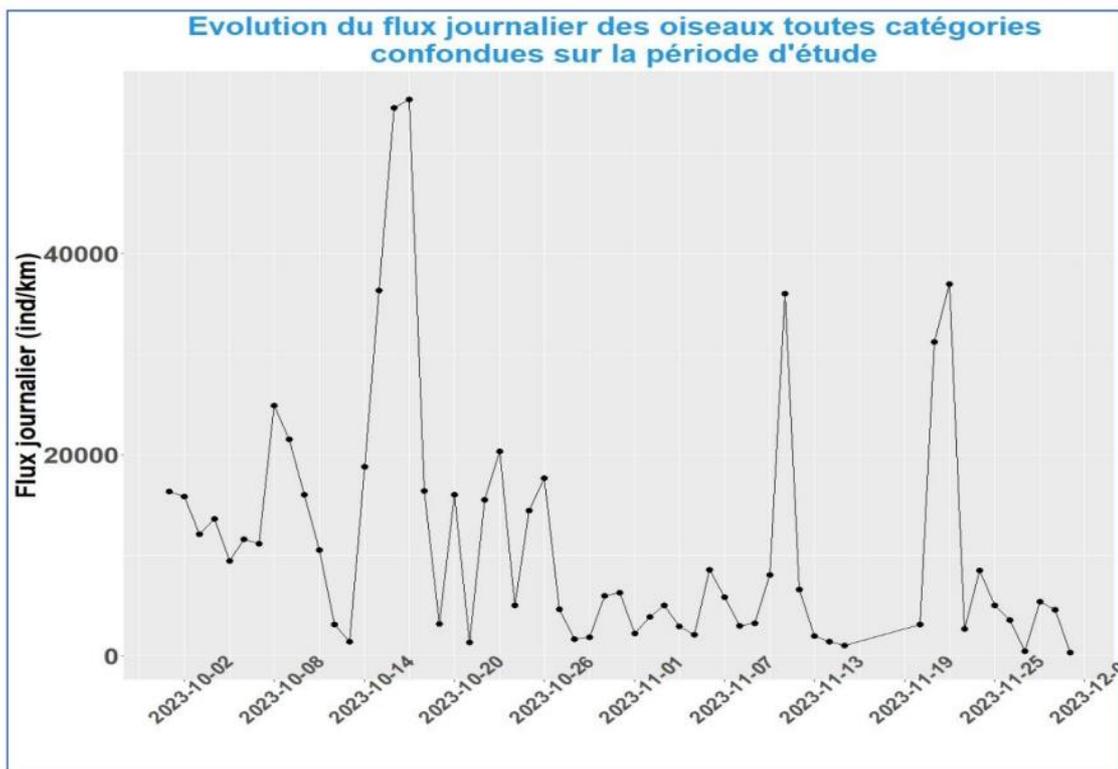
- 6 canards balisés sur la vallée de la Durdent

## Les objectifs pour 2024/2025 :

- ✓ Améliorer le taux de participation aux enquêtes et études sur les prélèvements.
- ✓ Poursuivre l'assistance aux chasseurs pour les demandes de travaux « complexes ».
- ✓ Poursuivre la mise en œuvre des protocoles ISNEA.
- ✓ Se conformer aux attentes du nouveau pôle scientifique de la FNC
- ✓ Généraliser le carnet numérique « Chassadapt ».

## LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

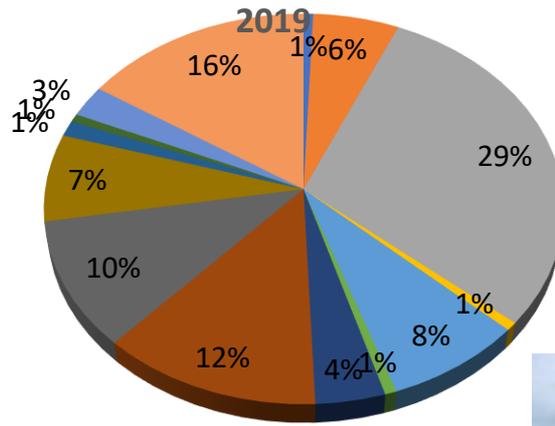
- Évolution du flux journalier toutes catégories confondues sur les mois d'Octobre et Novembre



| Année et mois  | Nb de jours ayant enregistré des flux | Flux total | Date du flux journalier maximal | Flux journalier maximal | Flux journalier moyen |
|----------------|---------------------------------------|------------|---------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| <b>2023-10</b> | 31                                    | 462 372    | 2023-10-17                      | 55 329                  | 14 915                |
| <b>2023-11</b> | 26                                    | 193 185    | 2023-11-22                      | 36 984                  | 7 430                 |

Cartographie du déplacement du Canard pilet Jean-Luc (trajet GPS)

## Représentativité des limicoles disséqués par espèce dans le 76 - Saison 2018-



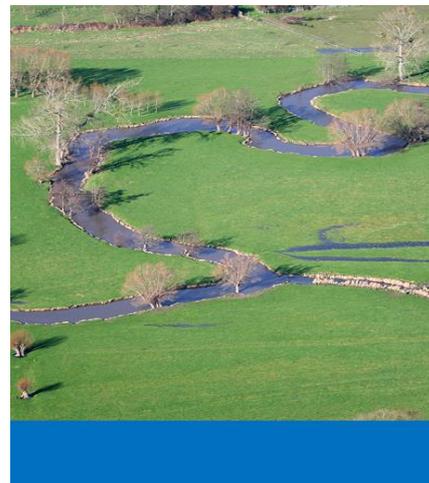
- Barge rousse
- Bécasseau maubèche
- Bécassine des marais
- Bécasseau limpide
- Chevalier arlequin
- Chevalier combattant
- Chevalier gambette
- Chevalier à bec court
- Huitrier pie
- Pluvier argenté
- Pluvier doré
- Vanneau huppé



### Objectifs du pôle

Le pôle Natura 2000 représente les chasseurs et les propriétaires privés dans la conservation des sites naturels à l'échelle européenne notamment au sein du réseau Natura 2000. L'implication du pôle permet de :

- Appuyer techniquement et réglementairement des propriétaires-chasseurs pour les démarches administratives (Évaluation d'incidences Natura 2000, ...)
- Identifier et mobiliser des financements pour la réalisation de travaux d'entretien et/ou restauration (préparation de contrats ...)
- Suivre l'animation de tous les sites Natura 2000 en Seine-Maritime.

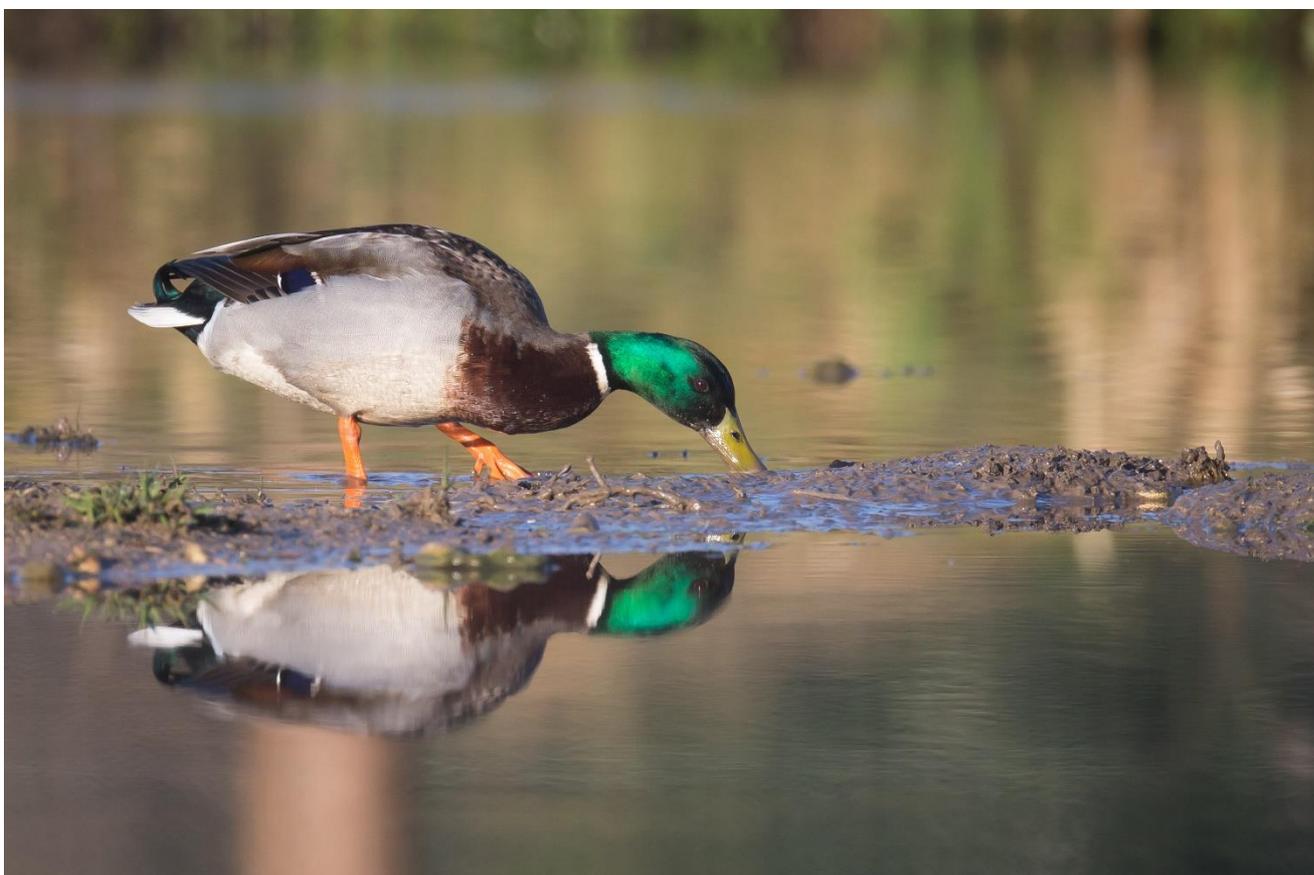


### Dates des réunions

- 14/09/2022 : COPIL du site Natura 2000 des Boucles de Seine Aval
- 23/05/2023 : Comité de gestion des tourbières du pays de Bray

### Les évènements marquants

- Automne 2022 : Chantier de restauration des tourbières du Bois Ginette à Beaubec la Rosière



-

## Résumé technique

Cette année 2022/2023 correspond à une période de renouvellement des programmations régissant la politique Natura 2000. En conséquence, aucun nouveau dépôt de contrat n'a été possible.

Cependant, la FDC est restée impliquée et vigilante vis-à-vis des dispositions prises au travers ce dispositif. En effet, les actions développées dans le cadre des activités du pôle fédéral REZH'Eau coïncident très étroitement et répondent aux objectifs de cette politique.

Ainsi, le programme de restauration des tourbières engagées en phase 2 sur les tourbières du Bois Ginette permet la restauration d'habitats et le maintien d'espèces d'intérêts communautaires (ayant justifié la désignation d'un site Natura 2000). Par ailleurs, le contrat engagé avec les propriétaires et gestionnaires cynégétiques ayant choisi de s'inscrire dans ce dispositif ont permis la poursuite de campagnes d'élagage de sauvegarde d'arbres têtards en vallée de Seine.

Ces exemples de mesures témoignent de l'engagement des chasseurs au sein de cette politique environnementale.

### Les chiffres clés

17 sites Natura 2000 dans le 76

Surface Natura 2000 Directive Habitat :  
32241.31ha

Surface natura 2000 Directive Oiseaux :  
186455.6ha

Montant financements obtenus Natura  
2000 par FDC76 : 9030 €  
(élagage/formation d'arbres têtards)

### Les objectifs pour 2023/2024 :

- Concertation avec les opérateurs Natura 2000
- Poursuivre la démarche de contractualisation
- Favoriser l'émergence de nouveaux projets d'entretien et restauration
- Exécuter travaux d'entretien / restauration en faveur d'espèces / habitats d'intérêts communautaires

*Pierre Levesque, coordinateur du pôle REZH'EAU*

## LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

Figure 1 : Travaux de restauration des tourbières du Bois Ginette sur le site Natura 2000 du pays de Bray



Figure 2 : Elagage d'arbres têtards sur le site Natura 2000 des Boucles de Seine Aval



# Le pôle REZH'Eau et la Trame Verte et Bleue

---

## Objectifs du pôle

Les travaux de la cellule « zones humides – trame verte et bleue » du pôle REZH'Eau s'appuient sur un vaste réseau d'acteurs et de propriétaires, chasseurs, agriculteurs impliqués dans la protection et la valorisation des espaces à fortes valeurs écologiques. Les objectifs de cette démarche visent à :

- Appuyer techniquement, réglementairement et éventuellement financièrement ses adhérents ;
- Améliorer les connaissances de la biodiversité, de la nature ordinaire et des continuités écologiques ;
- Définir et assurer la mise en œuvre de travaux d'entretien et restauration ;
- Mesurer l'efficacité écologique des travaux produits dans le cadre des activités de la cellule.



## Dates des réunions

- 03/06/2022 : Participation au comité de protection de la ressource en eau (DDTM76)
- 14/06/2022 : Réunion de la commission Migrateurs Natura 2000
- 15/06/2022 : Comité de gestion de la basse vallée de la Durdent
- 25/06/2022 : Assemblée Générale de l'AUGVD
- 01/09/2022 : Réunion des partenaires REZH'Eau dans le cadre de l'élaboration du PDF biodiv du SDGC 2023/2029
- 13/09/2022 : Réunion de la commission Migrateurs Natura 2000
- 07/09/2022 : Participation au comité de protection de la ressource en eau (DDTM76)
- 14/09/2022 : Participation à la journée des animateurs AESN
- 22/09/2022 : Réunion des acteurs de la GEMAPI en vallée de Seine
- 10/11/2022 : Comité de gestion des marais de Mesnil sous Jumièges
- 23/11/2022 : Comité de gestion de la basse vallée de la Durdent
- 13/12/2022 : Réunion de la commission Migrateurs Natura 2000
- 11/01/2023 : Comité de pilotage de la cellule « zones humides »
- 14/03/2023 : Réunion de la commission Migrateurs Natura 2000
- 04/05/2023 : Participation au réseau des gestionnaires de la biodiversité

## Les évènements marquants

- Juillet 2022 : Evènement institutionnel « label TFS »
- Septembre 2022 : Révision du partenariat avec AESN
- Octobre 2022 : Semaine de l'Eau au Hanouard
- Fin janvier 2023 : Approbation du SDGC 2024/2029 dont Pdf biodiv
- Printemps 2023 : Implication et mobilisation des Fond verts

## Résumé technique

Cette année 2022/2023 est marquée par le renouvellement du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Cette nouvelle programmation comprend un volet spécifique (Pdf biodiv) qui regroupe l'ensemble des actions de la FDC76 en faveur de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique. Le développement de ces actions est essentiellement assuré par ce pôle.

Sur le plan technique, cette nouvelle année d'activités s'inscrit dans la pleine continuité des actions entreprises depuis la naissance du programme de valorisation des zones humides chassées en octobre 2011.

En effet, après avoir établi les diagnostics écologiques initiaux et les différents plans de gestion sur les différents secteurs étudiés, l'heure est désormais axée sur le développement opérationnel de la démarche ; autrement dit, à la réalisation de travaux et d'entretien des zones humides. Ainsi, plusieurs opérations de restauration de mares (restauration de berges en pentes douces, maintien/restitution de micro-habitats ...) ou de zones humides ont été mises en œuvre dans le but de préserver la biodiversité et protéger la ressource en eau. Ainsi, en 2022, divers chantiers (restauration de mares, élagage/formation d'arbres têtards, réhabilitation hydraulique ...) ont été menés grâce à la maîtrise d'ouvrage pouvant être déléguée à la FDC76 ; pour un moment total investi s'élevant à 55 k€. Ce montant total des frais de gestion sont partagés entre l'Agence de l'Eau Seine Normandie, Natura 2000 ainsi que les différents bénéficiaires.

Parmi les différents secteurs étudiés, trois secteurs sont particulièrement actifs et le nombre d'adeptes ne cesse de croître depuis le démarrage de ce programme. Fin 2022, la démarche compte 130 adhérents repartis prioritairement sur les zones humides de la basse vallée de la Durdent, des Boucles de Seine Aval ainsi que le pays de Bray Humide. À cela s'ajoute, l'ensemble des propriétaires cynégétiques dont les gabions se situent sur la frange littorale et qui ont participé à l'étude intitulée « Biodiversité, nature ordinaire et continuités écologiques sur le littoral cauchois ». Ainsi, le pôle assure désormais la gestion de plus de 1360 hectares de zones humides du département de Seine-Maritime.

Le nouveau SDGC ainsi que le renouvellement du soutien de l'AESN sur 2023 et 2024 conforte le pôle dans ces missions.

*Pierre Levesque et Margot LEMONNIER, chargés de mission du pôle REZH'Eau*

## Les chiffres clés

130 adhérents / 1360 ha zones humides

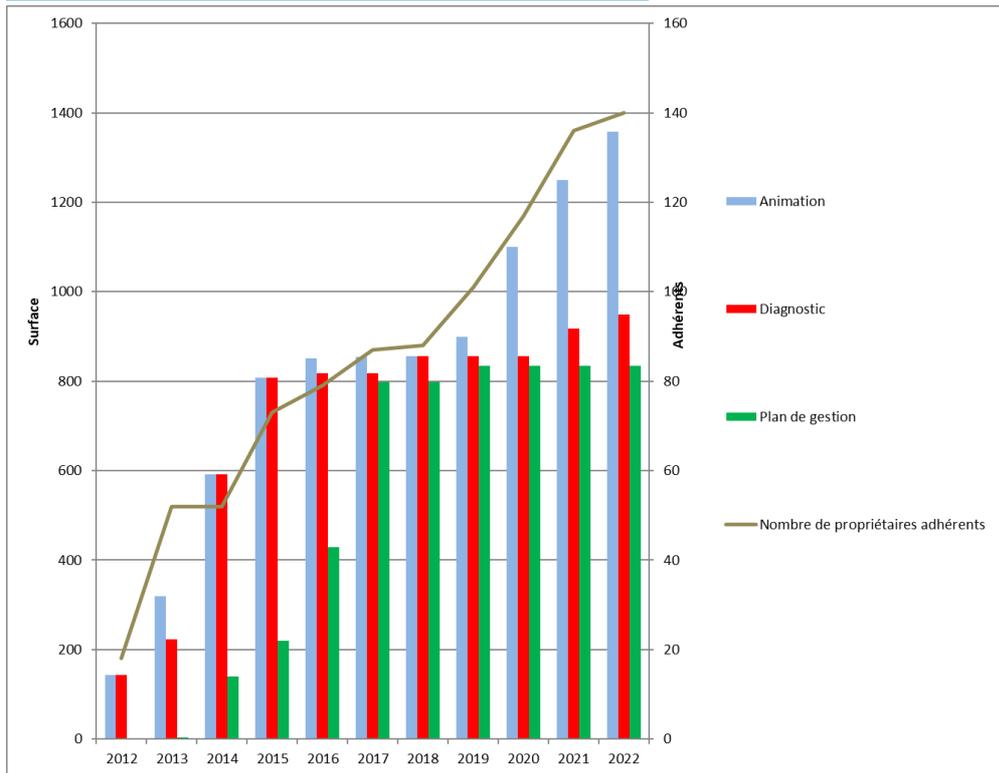
8 plans de gestion validés

100 notices de gestion valides sur le territoire

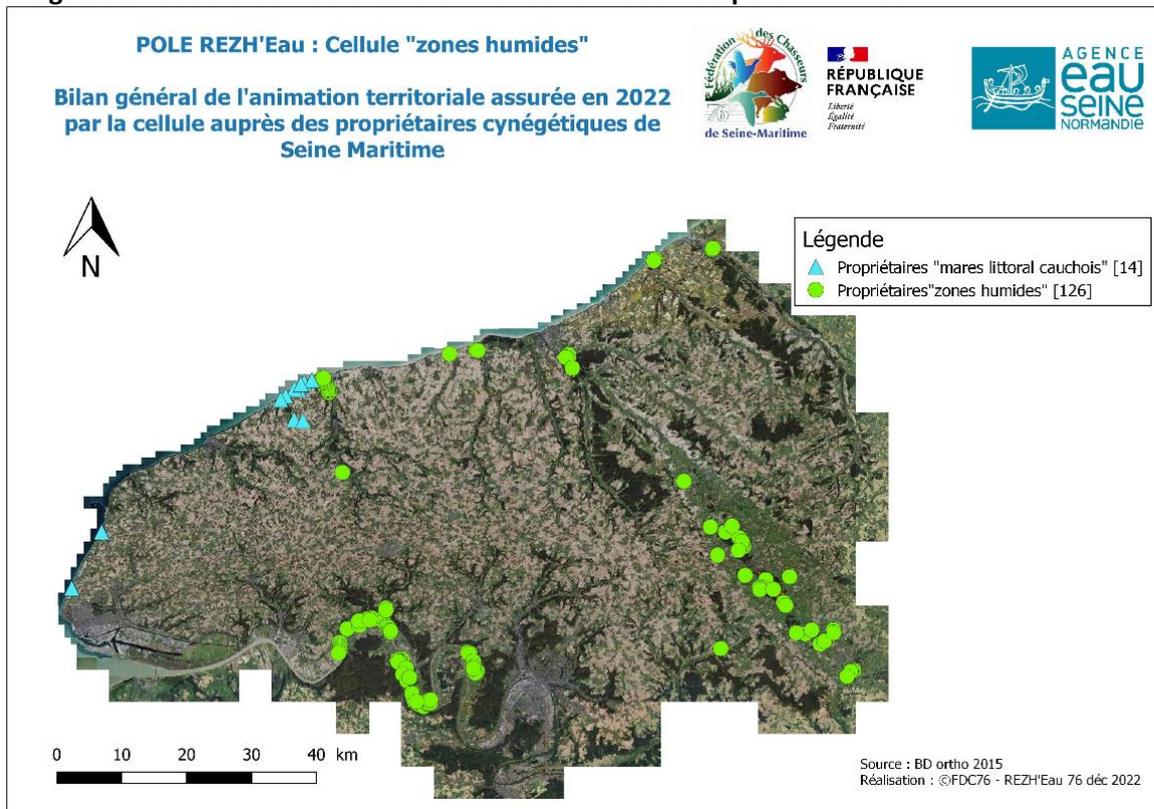
## Les objectifs pour 2023/2024 :

- ✓ Animer l'ensemble des zones humides concernées y compris sur le secteur du littoral cauchois ;
- ✓ Diagnostiquer les zones humides chassées et poursuivre l'élaboration de plans de gestion
- ✓ Gérer les mares et les zones humides disposant d'une notice de gestion
- ✓ Maintenir et renforcer les partenariats

# LES PRINCIPAUX RÉSULTATS



## Progression des travaux de la cellule « zones humides » du pôle REZH'Eau



Carte représentant l'activité de l'animation du pôle REZH'Eau en 2022

# Commission communication



## LE MOT DU RESPONSABLE DE LA COMMISSION :

**José DOMÉNÉ-GUÉRIN**

### **Devenez « ambassadeur » des consultations publiques chasse !**

Vous savez que toute décision relative à l'environnement est d'abord soumise par le ministère à consultation publique, c'est-à-dire, que tout le monde peut (via internet) donner son avis sur tout. Ainsi, la liste des animaux susceptibles de causer des dégâts (nuisibles), les dates de chasse, l'autorisation par les louvetiers de tirer les renards la nuit, les niveaux d'eau et le pompage dans les zones humides, etc. sont soumis à la consultation publique pour que les autorités puissent prendre leurs décisions en connaissance de cause.

Et là, je dois vous dire que nous ne sommes pas bons par rapport au nombre de réponses formulées par nos opposants qui semblent mieux organiser que nous.

Alors je vous propose, aux volontaires qui savent manipuler l'outil internet, de devenir nos ambassadeurs et vous engager à répondre à toutes les demandes de consultations que la fédération vous adressera.

Si en France, chaque fédération organise ce projet avec 200 à 300 chasseurs par département, ce sont 20 à 30 000 réponses qui arriveront et là, nous serons les plus nombreux.

Si vous êtes intéressés, contactez-nous sur [ambassadeurschasse@fdc76.com](mailto:ambassadeurschasse@fdc76.com). Nous avons déjà fait la promotion de ce dispositif dans notre journal InfosChasse76, nos réseaux sociaux, notre site Internet... et nous comptons aujourd'hui une centaine d'ambassadeurs dans notre département. Ce n'est pas encore suffisant et nous devons nous fixer comme objectif d'atteindre 200 membres pour la fin de cette année 2020.

Pour développer encore un peu plus notre communication, nous avons créé une nouvelle page d'information Internet « InfosChasse76.com ». Cette page d'actualités est accessible directement à partir de votre ordinateur, de votre tablette ou smartphone. Lorsque nous vous transmettons des informations par mail, vous disposez aussi d'un lien qui vous permet d'accéder directement à cette page. L'objectif est que vous disposiez, si vous n'êtes pas abonnés à notre page Facebook, à l'information la plus récente sur l'actualité de notre fédération. Mais aussi, nous souhaitons que les chasseurs qui ont des informations intéressantes à nous transmettre puissent nous contacter directement grâce à l'adresse mail que nous avons créée spécialement à cette intention [infoschasse76@fdc76.com](mailto:infoschasse76@fdc76.com).

La fédération régionale des chasseurs de Normandie va largement communiquer sur tous ses programmes d'actions via des vidéos. Elle a choisi la chaîne TéVi pour réaliser ces tournages et les partager avec bien sûr tous les adhérents des fédérations départementales, mais également avec le grand public. Cette méthode permettra d'informer les chasseurs normands et le grand public des actions que nous menons en faveur de

la biodiversité grâce aux fonds de l'écocontribution. Chaque année, c'est près de 850 000 euros qui seront investis dans la préservation des espèces et des territoires.

Avec les attaques que subissent les chasseurs, il est primordial que nous nous organisions. La FNC a construit un plan de communication dont vous découvrirez le contenu dans les semaines qui viennent. Nous nous interrogeons aussi pour relayer cette communication à l'échelle régionale.

### Composition de la commission

José DOMÉNÉ-GUÉRIN, Olivier DORSON, Rémi FIHUE, Margaux LAFONT, Stéphane Le NOÉ, Valérie PAIN, Alain PELLETIER, Matthieu TÊTREAU, Nicolas KÜNKEL et Jean Luc COUVILLERS

## Le pôle communication

---

### Objectifs du pôle

Le pôle Communication a pour objectif de délivrer auprès des adhérents une information pratique et accessible sur l'actualité de la chasse, les services et le fonctionnement de la FDC76 et de sa politique.

- Objectif 1 : Organiser la circulation des informations auprès de nos adhérents.
- Objectif 2 : Atteindre le plus d'adhérents possible par le biais de nos différents outils de communication
- Objectif 3 : Valoriser l'image de la chasse et fédérer les chasseurs en créant un sentiment d'appartenance à une communauté



### Dates des réunions

- Le 07/06/2023 : Commission communication
- Le 13/09/2023 : Commission communication
- Le 06/12/2023 : Commission communication
- Le 13/03/2024 : Commission Communication

### Les évènements marquants

- Fête de la Ruralité le 6 et 7 avril 2024 au château de Mesnières en Bray

### Résumé technique

Pour atteindre les objectifs fixés par la commission communication, la FDC76 s'exprime au travers de supports et dispositifs en phase avec les différents usages : magazine, site internet, réseaux sociaux, lettres d'info, événementiels... La FDC76 s'emploie également à valoriser l'image et la notoriété de la chasse auprès du grand public.

### Les chiffres clés

Site Internet : en moyenne,  
près de 300 visites/jour

Plus de 9000 abonnés à la  
page Facebook FDC76

252 000 vues sur la WebTv  
YouTube de la FDC76

### Les objectifs pour 2019/2020 :

- ✓ Valoriser les actions de la FDC76 auprès de nos adhérents et du grand public
- ✓ Expliquer la politique fédérale

## Le pôle Permis de chasser

---

### Objectifs du pôle

Le pôle Permis de chasser a pour but d'assurer la gestion du centre d'examen fédéral, la préparation des plannings des formations et des examens au permis de chasser.

- Préparation des plannings de formations.
- Préparation des plannings d'examens uniques.
- Gestion des besoins en matériels et personnels.

### Date de réunion

- Le 15/11/2023 : Réunion formateurs permis de chasser :  
Élaboration du calendrier des formations et examens pour 2024.
- Le 5/12/2023 : Réunion sur la mise en place du nouveau logiciel d'inscription au permis de chasser.

Ainsi, ce sont 52 jours de formations pratiques, 21 demi-journées de formations théoriques et 52 jours d'examens qui ont été planifiés pour 2024. Des dates pourront être rajoutées en fonction de la demande.

Concernant les formations à la chasse accompagnée 6 jours, celles-ci sont programmées à la demande.

### Résumé technique

Le pôle Permis de chasser est composé de 6 personnels techniques et 1 personnel administratif : Martine MARCHAND, Christophe BARRE, Laurent BOUCHER-NOEL, Jérôme SAUTREUIL, Antoine RAYON, Léa BAILLIEUL et Benoit BOUJU.

L'année 2023 aura été marquée par la mise en fonction du nouveau logiciel d'inscription et de gestion des candidats au passage de l'examen du permis de chasser.

En effet, depuis le 9 janvier 2023, les candidats doivent au préalable s'inscrire en ligne sur le site de l'O.F.B. puis télécharger les documents liés aux formations et les renseigner avant de les transmettre à la FDC.

La FDC a maintenant la charge et la gestion des dossiers des candidats jusqu'à leur affectation en ligne à l'examen. C'est l'O.F.B. qui en dernier valide les séances d'examens.

Les personnels de la FDC76 ont participé à 135 séances de préparation à l'examen unique et formation à la chasse accompagnée. Voici les résultats définitifs pour l'année 2023 : 410 candidats ont été convoqués à l'examen unique du permis de chasser cette année ce qui a généré 526 convocations avec les repassages. 496 se sont présentés et 30 ont été absents. Sur les candidats qui se sont présentés, 348 ont été reçus. Le taux de réussite pour l'année 2023 est de 70,40 % en tenant compte des candidats ayant effectué plusieurs passages. Concernant les échecs, près de 50% sont dus à un manque de révision de la partie théorique. Nous invitons les futurs candidats à s'entraîner sur le site [www.reussite-permisdechasser.com](http://www.reussite-permisdechasser.com). Pour la partie pratique sont relevées en priorité des fautes de manipulation avec de mauvaises positions des doigts sur le pontet ou la queue de détente arme non épaulée, et la non-prise en compte de l'environnement.

*Benoît Bouju, technicien référent*



## Les chiffres clés

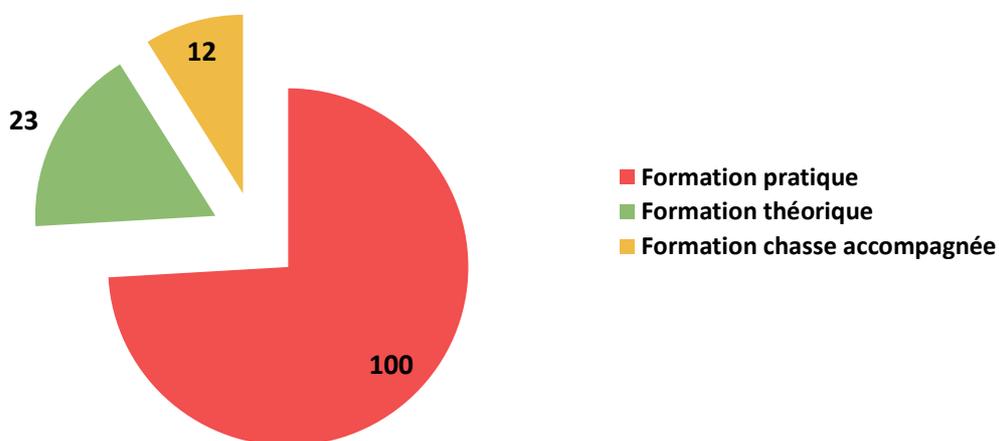
89.5% des candidats repartis avec le permis en poche !

12.7% des candidats ayant passé l'examen unique sont des chasseresses !

## Les objectifs pour 2024/2025 :

- ✓ Augmenter le taux de réussite à l'examen unique du permis de chasser.
- ✓ Continuer nos partenariats avec les écoles et lycées.
- ✓ Création d'une vidéo du parcours de l'examen du permis de chasser sur notre site de formation pratique.

## Répartition de l'activité des formateurs à l'examen du permis de chasser en nombre de séance.



## Le pôle « autres formations »

### Objectifs du pôle

En plus des formations à l'examen du permis de chasser, la fédération organise tout au long de l'année diverses formations liées aux activités cynégétiques. Certaines peuvent être animées en collaboration avec des associations de chasse spécialisées. La formation continue est une des missions principales des fédérations départementales des chasseurs, qui doivent conduire des actions d'information, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires de territoires et des chasseurs.

- Objectif 1 : former et informer les chasseurs et organisateurs de chasse à la sécurité à la chasse
- Objectif 2 : pérenniser les formations actuellement disponibles sur les techniques ou modes de chasse



### Les évènements marquants

- La formation « décennale sécurité obligatoire » avec 12 000 chasseurs à former en 10 ans
- Gratuité des formations depuis 2019 (hors formation à l'examen du permis de chasser et gardes particuliers)

### Résumé technique

Les formations constituent des missions de service public organisées par la Fédération Départementale des Chasseurs. Elles ont pour objectifs de fournir aux chasseurs des éléments pour se perfectionner sur la gestion et/ou la régulation des espèces, des espaces et les aspects réglementaires. Elles permettent pour certaines de faire découvrir de nouveaux modes de chasse et sont également un moment d'échange et de partage.

Chaque année, la pratique de la chasse génère environ une dizaine d'accidents mortels en France. La sécurité reste toujours une des priorités de la Fédération.

*Jérôme SAUTREUIL, technicien référent*

### Les chiffres clés

12 formations différentes  
proposées

Près de 120 journées  
consacrées à la formation  
par la Fédération en 2023

### Les objectifs pour 2024/2025 :

- ✓ Former 1200 chasseurs à la formation décennale sécurité à la chasse, rendue obligatoire par la loi.
- ✓ Tenir un calendrier à jour des formations et communiquer via Infos Chasse 76
- ✓ Proposer des formations répondant aux attentes des chasseurs du département

## Le pôle Éducation à l'environnement (2022-2023)



### **Objectifs du pôle**

Parmi les missions de service public dont sont délégataires les Fédérations des chasseurs au titre de la protection de l'environnement, il leur est fixé en particulier comme objectif « qu'elles mènent des actions d'information et d'éducation au développement durable en matière de connaissance et de préservation de la faune sauvage et des habitats, ainsi qu'en matière de gestion de la biodiversité ».

Ce que votre Fédération s'est appliquée à réaliser avec l'ouverture dès 1992 d'un centre d'éducation à l'environnement. S'en est suivi de l'organisation et l'animation de deux événements pédagogiques annuels : le festival animalier (1<sup>ère</sup> édition en 2007) devenu aujourd'hui le festival de la nature et la semaine de l'eau, des zones humides et des milieux aquatiques (1<sup>ère</sup> édition en 2011). Ces animations « nature » sont destinées aux scolaires seinomains des cycles 2 et 3.

#### **DEUX OBJECTIFS :**

La formation et l'éducation des jeunes à la connaissance et à la préservation des milieux et des espèces.

Démontrer l'importance du rôle des chasseurs et de leurs actions dans le domaine de l'environnement.

### **Dates des réunions**

- 7/09/2022 – 01/04/2023 – 11/01/2023 – 07/06/2023 : commissions communication
- 13 décembre 2023 : Organisation du comité de pilotage « EDUCATION A LA NATURE ».

### **Les évènements marquants**

- SEMAINE DE L'EAU : 3 au 7 octobre 2022 – Le Hanouard et Grainville la Teinturière
- FESTIVAL DE LA FORET : 5 au 9 juin 2023 à Belleville en Caux
- 17/10/2022 - 30/03/2023 - 25/05/2023 : Animations « nature » des maternelles de Belleville-en-Caux à la Maison de la Chasse et de la Nature.
- 3 au 7 avril 2023 : Animations natures des groupes scolaires (maternelles → CM2) de Jumièges dans la forêt (convention de partenariat avec la commune et le Parc naturel régional des boucles de la Seine normande).

## Résumé technique

Le festival animalier et la semaine de l'eau, des zones humides et des milieux aquatiques représentent deux actions inscrites au Schéma départemental de gestion cynégétique de la FDC 76. Chaque année, ces animations sont reconduites au mois de juin pour le festival animalier, organisé à la Maison de la Chasse et de la Nature et au mois d'octobre pour la semaine de l'eau sur différents secteurs.

La FDC 76 s'appuie des supports pédagogiques « Ekolien » pour préparer ses animations. Dédié à la nature et créé par la Fédération Nationale des Chasseurs, ce site est gratuit et profitable à tous. Pour en savoir plus <http://www.ekolien.fr/>.

### Retour sur la semaine de l'eau

En 2022, la dixième édition de la semaine de l'eau s'est déroulée sur les communes de Grainville-la-Teinturière et le Hanouard du lundi 3 au vendredi 7 octobre. Ce sont au total, 16 classes pour 346 scolaires de cycles 2 et 3 qui ont participé à cet événement. Le planning de réservation était complet. Les thèmes abordés sont le cycle de l'eau, l'adaptation des animaux en zones humides et la réalisation d'une pêche découverte avec la coanimation de la Fédération de la Seine-Maritime pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique. En partenariat avec le comité départemental de la randonnée pédestre 76, une visite commentée avec une trentaine de randonneurs a eu lieu sur le site de la basse vallée de la Durdent afin qu'ils découvrent la gestion de cette vaste zone humide et la biodiversité locale.



### Retour sur le festival de la nature

En ce qui concerne le festival de la nature, la quinzième édition s'est déroulée du lundi 5 au vendredi 9 juin 2023. Au total, 1 060 scolaires des cycles 2 et 3 ont participé, soit 47 classes en provenance de 19 écoles du département 76. Sur les 47 classes, 11 classes du cycle 1 (PS-MG-GS) ont été acceptées pour participer aux ateliers. Une classe de l'IME de Limésy a également participé aux animations proposées. Pour cette année, la thématique de cet événement était la forêt. Les animations se sont déroulées en extérieur au sein du parc de la FDC76 sous des chapiteaux. Concernant les ateliers proposés, les enfants ont pu découvrir six ateliers animés par les salariés de la FDC76, le syndicat des propriétaires privés forestiers (FRANSYLVA) et deux apiculteurs locaux tout au long de la semaine.



Ces événements sont financés dans le cadre de l'écocontribution et par le Département 76.

*Margot Lemonnier*

### Les chiffres clés 2023

Près de 1 400 enfants accueillis chaque année

19 187 en

4 390 enf

### Les objectifs pour 2024/2025

Accueillir 1 000 enfants lors du festival de la nature



